



Société Martiniquaise des Eaux

## ASSAINISSEMENT S.C.C.C.N.O.



STEP La VIGIE –Biodisque MORNE VERT

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2010**



# SOMMAIRE

<b>ETAT DU SERVICE.....</b>	<b>6</b>
.1. DONNEES SUR LES RACCORDES .....	6
.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON.....	6
.1.2. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE .....	6
.1.3. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX .....	7
.1.4. LES ENQUETES RACCORDABLES/ NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT .....	7
.2. COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	8
.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU.....	8
.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	11
.2.2.1. Réseau de BELLEFONTAINE Bourg.....	11
.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg .....	13
.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg.....	15
.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS .....	17
.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg.....	17
.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg Schéma d'ensemble.....	18
.2.2.7. Réseau du MORNE VERT .....	20
.3. TRAITEMENTS DES EAUX USEES.....	21
.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES.....	21
.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES.....	23
.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg .....	23
.3.2.1.1. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER .....	25
.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur FOND BOUCHER .....	25
.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	26
.3.3.1. Station d'épuration du Bourg.....	26
.3.3.2. Station d'épuration BOUT BOIS .....	26
.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	26
.3.4.1. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA .....	26
.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil.....	30
.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	31
.3.5.1. STEP Fond Saint Denis .....	31
.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	32
.3.6.1. Station de la Charmeuse I.....	32
.3.6.2. Station de la charmeuse II.....	33
.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet .....	33
.3.6.4. Station de l'ECOLE Communale .....	35
SOLIDARITE.....	36
.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES.....	37
.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	37
.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES .....	39
.3.8.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	39
<b>ACTIVITE DU SERVICE .....</b>	<b>41</b>
.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE .....	41
.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME .....	41
.1.2. MOYENS EN PERSONNEL .....	42
.1.3. ORGANISATION INTERNE.....	43
.1.4. ORGANISATION DE L'ASTREINTE.....	43
.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE) .....	44
.1.6. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLÈTES) .....	44
.2. LA DEMARCHE SECURITE .....	45
.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE.....	45
.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES.....	45

.2.3. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO .....	45
.3. LA QUALITE DE SERVICE .....	45
.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME.....	45
BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS .....	47
.3.2. LE SERVICE CLIENT.....	47
.4. LA COMMUNICATION EXTERNE.....	49
.5. COOPERATION INTERNATIONALE .....	50
.6. LES FAITS MARQUANTS 2010.....	50
.7. INDICATEURS FINANCIERS.....	54
.7.1. TARIFS .....	54
.7.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3).....	55
.7.3. ASSIETTE DE FACTURATION :.....	56
.7.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES.....	56
.8. FONCTIONNEMENT DU RESEAU.....	57
.8.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX.....	57
.8.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT.....	60
.9. FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION .....	61
.9.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS.....	61
.9.2. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS.....	66
.9.3. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	69
.10. Indicateurs techniques.....	75
.....	79
.10.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES .....	79
.10.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :.....	80
.10.3. RENOUVELLEMENT RESEAU : .....	81
.11. AUTRES TRAVAUX .....	81
.11.1. BRANCHEMENTS NEUFS.....	82
.11.2. DIAGNOSTIC DE RESEAU.....	82
.11.3. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES .....	84
.11.4. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS .....	84
.12. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE.....	85
.12.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS.....	85
.12.1.1. BELLEFONTAINE Bourg .....	85
.12.1.1.1. Réseaux eaux usées.....	85
.12.1.1.2. Postes de refoulement.....	85
.12.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées.....	86
.12.1.2. BELLEFONTAINE Fond Boucher .....	87
.12.1.2.1. Réseau eaux usées.....	87
.12.1.2.2. Stations de traitement d'eaux usées.....	87
.12.1.3. CARBET Bourg.....	88
.12.1.3.1. Réseau.....	88
de refoulement.....	89
.12.1.3.2. Station de traitement d'eaux usées.....	93
.12.1.4. CARBET Bout bois.....	93
.12.1.5. CASE PILOTE Bourg .....	93
.12.1.5.1. Réseaux.....	93
.12.1.5.2. Poste de refoulement.....	95
.12.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées.....	96
.12.1.6. CASE PILOTE Fond Boucher .....	96
.12.1.6.1. Réseaux eaux usées.....	96
.12.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées.....	96
.12.1.7. FOND SAINT DENIS .....	97
.12.1.7.1. Station d'épuration.....	97
.12.1.8. PRECHEUR.....	97
.12.1.8.1. Station d'épuration Charmeuse 1 .....	97
.12.1.8.2. Station d'épuration Charmeuse 2.....	98
.12.1.8.3. Station épuration Citée Coquet.....	98

.12.1.8.4.	Station Ecole communale.....	98
.12.1.8.5.	Station Citée solidarité .....	99
.12.1.9.	SAINT PIERRE Bourg.....	99
.12.1.9.1.	Réseaux eaux usées.....	99
.12.1.9.2.	Postes de refoulement.....	100
.12.1.9.3.	Station de traitement d'eaux usées.....	100
<b>.12.2.</b>	<b><i>SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES.....</i></b>	<b>102</b>
.12.2.1.	Télésurveillance des sites.....	103
.12.2.2.	Schéma Directeur d'Assainissement .....	103
<b>.13.</b>	<b>EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.....</b>	<b>104</b>
<b>.14.</b>	<b>LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....</b>	<b>105</b>
<b>.15.</b>	<b>L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>108</b>

## 1. DU SERVICE

### 1.1. sur les raccordés

#### 1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON

Le nombre total de branchement en service ou non au 31/12/2010 sur le périmètre syndical s'élève à : 4 599.

#### 1.1.2. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif s'élève au 31/12/2010 à 4 590 abonnés. Le tableau ci-dessous présente la répartition par commune avec l'historique sur les 6 derniers exercices :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>BELLEFONTAINE</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	401	397	401	399	398	412
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	52 781	54 454	56 927	53 808	52 914	68 921
<b>CARBET</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	1 062	1 068	1 074	1 064	1059	1 068
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	216 110	214 910	211 502	208 408	184 006	208 203
<b>CASE PILOTE</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	1 178	1 221	1 209	1 218	1228	1 272
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	148 878	147 686	143 913	139 598	129 978	129 082
<b>FONDS SAINT DENIS</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	29	29	30	30	30	29
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	3 310	1 573	3 504	3 444	3 155	2 910
<b>PRECHEUR</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	174	201	182	176	226	284
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	25 712	27 746	24 029	24 770	26 446	28 115
<b>MORNE VERT</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	59	59	80	81	82	82
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	5 349	5 690	6 031	7 414	6938	6 143
<b>SAINT PIERRE</b>						
Nombre d'assujettis assainissements	1 551	1 535	1 538	1 535	1519	1 443
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	198 870	187 993	193 337	163 363	167 750	161 044
<b>Total nombre d'assujettis assainissements</b>	<b>4 454</b>	<b>4 510</b>	<b>4 514</b>	<b>4 503</b>	<b>4 542</b>	<b>4 590</b>
<b>Total volumes assujettis (m<sup>3</sup>)</b>	<b>405 915</b>	<b>640 052</b>	<b>639 243</b>	<b>600 805</b>	<b>571 187</b>	<b>604 418</b>

### 1.1.3. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX

Le nombre total de branchement communaux en service au 31/12/2010 sur le périmètre syndical s'élève à : 95 pour les communaux et 29 pour les administrations.

### 1.1.4. LES ENQUETES RACCORDABLES/ NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui feront l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 de manière incomplète et les enquêtes ont pu démarrer au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les résultats des enquêtes menées par la SME ont été transmis au SCCCNO aux cours du mois de novembre 2009.

Les clients potentiellement raccordables sont évalués à 184 dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau  $\leq 100$  ml).

La campagne d'enquêtes a évalués à 189 la liste des clients raccordables (et non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement.

Après discussion avec le syndicat, cette liste de client sera transmise au syndicat accompagné de l'historique des facturations depuis le 2<sup>nd</sup> semestre 2006 pour remboursement des montants perçus.

## 1.2. et transport des effluents

### 1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU

Le tableau ci dessous présente le descriptif des canalisations par nature et diamètre (source SIG) :

Commune	Diamètre	Refoulement		
		Fonte	PVC	Non renseigné
Bellefontaine	Ø 90 mm	0	1475	0
Case Pilote	Ø125mm	0	256	0
	Ø 90 mm	0	112	0
Fond Saint Denis	--	0	0	0
Carbet	Ø160 mm	0	421	0
	Ø 90 mm	0	1331	0
	Ø140 mm	0	268	0
Morne Vert	--	0	0	0
Prêcheur	--	0	0	0
Saint Pierre	Ø 90 mm	0	1050	0
	Ø110 mm	0	993	0
<b>TOTAL</b>	--	<b>0</b>	<b>5 907</b>	<b>0</b>

Commune	Diamètre	Gravitaire			
		AC	PVC	Fonte	Non renseigné
Bellefontaine	Ø100 mm	0	98	0	0
	Ø160 mm	126	72	0	0
	Ø200 mm	1 776	3 460	0	0
Case Pilote	non renseigné	0	36	0	0
	Ø90 mm	0	0	0	0
	Ø125 mm	61	0	0	0
	Ø140 mm	1 885	0	0	0
	Ø160 mm	877	1 705	0	0
	Ø200 mm	2 043	6 443	43	0
Fond Saint Denis	Ø200 mm	0	240	0	0
Carbet	Ø125 mm	0	0	137	0
	Ø150 mm	0	25	0	0
	Ø160 mm	117	1 877	0	0
	Ø200 mm	4 717	8 372	107	0
	Ø225 mm	0	12	0	0
	non renseigné	0	51	0	0
Morne Vert	Ø200 mm	0	369	0	0
	non renseigné	0	0	0	165
Prêcheur	Ø110 mm	0	210	0	0
	Ø125 mm	0	33	0	0
	Ø160 mm	0	185	0	0
	Ø200 mm	0	1 378	0	0
	non renseigné	0	0	0	26
Saint Pierre	Ø150 mm	0	0	65	0
	Ø160 mm	387	1 340	0	0
	Ø200 mm	6 725	1 610	0	0
	Ø250 mm	324	0	0	0
	Ø300 mm	313	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>19 352</b>	<b>27 518</b>	<b>352</b>	<b>191</b>

Le tableau suivant présente le nombre de poste de refoulement présent sur le réseau du SCCCNO

<b>Bellefontaine</b>		<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		2	2	2	2	2	2
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		4	4	4	4	4	4
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>						
<i>Bourg</i>		29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6

<b>Case Pilote</b>		<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		3	3	3	3	3	3
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		6	6	6	6	6	6
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>						
<i>Bourg</i>		24	24	24	24	24	27,2

<b>Carbet</b>		<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		5	5	5	5	5	5
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		10	10	10	10	10	10
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>						
<i>Bourg</i>		54,2	54,2	54,2	50,8	50,8	50,8

<b>Fonds Saint Denis</b>		<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Bourg</i>		-	-	-	-	-	-
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Bourg</i>		-	-	-	-	-	-
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Bourg</i>		-	-	-	-	-	-

Prêcheur		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>						
<i>Anse Belleville*</i>		-	-	-	-	-	1
<i>Cité Lenny</i>		-	-	1	1	1	
<i>Cité Coquette</i>		-	-	-	-	-	
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>						
<i>Anse Belleville*</i>		-	-	-	-	-	2
<i>Cité Lenny</i>		-	-	2	2	2	
<i>Cité Coquette</i>		-	-	-	-	-	
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>						
<i>Anse Belleville*</i>		-	-	-	-	-	4,8
<i>Cité Lenny</i>		-	-	3,4	3,4	3,4	
<i>Cité Coquette</i>		-	-	-	-	-	

\*non présent dans l'inventaire contractuel, la situation administrative de l'installation doit être régularisée

Morne Vert		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		-	-	-	-	-	-
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		-	-	-	-	-	-
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>						
<i>Bourg</i>		-	-	-	-	-	-

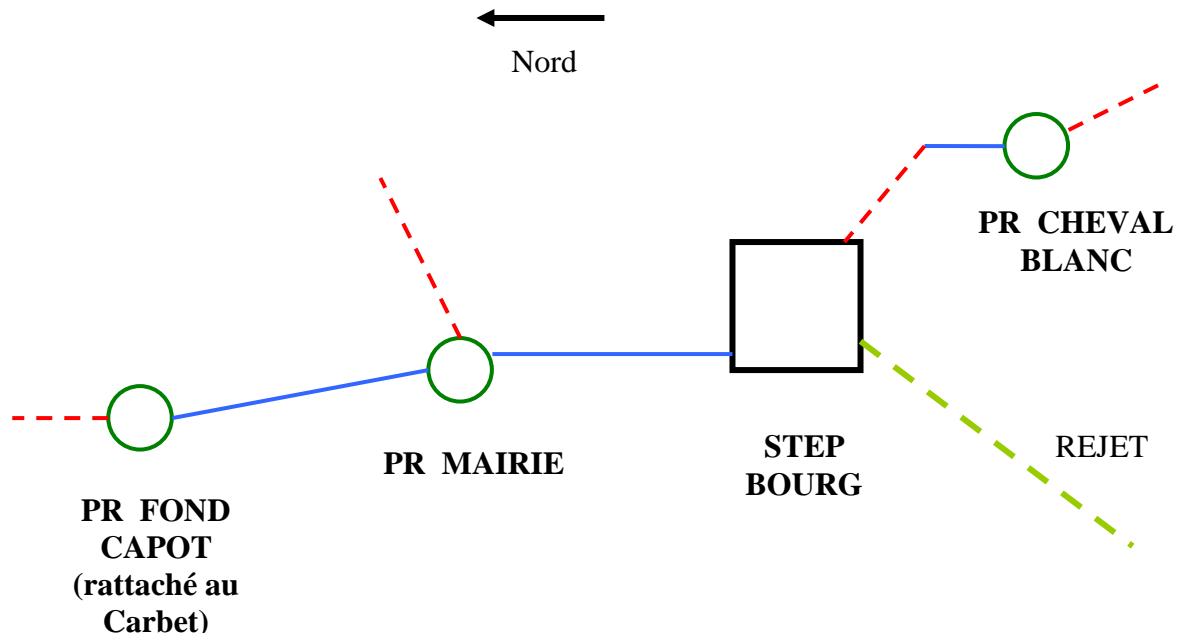
Saint Pierre		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		-	3	3	3	3	3
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>						
<i>Bourg</i>		-	5	6	6	6	6
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>						
<i>Bourg</i>		-	32,4	28,6	28,6	28,6	31,2

TOTAL		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Nombre de postes</b>	<i>u</i>	10	13	13	13	13	13
<b>Nombre de pompes</b>	<i>u</i>	20	25	26	26	26	26
<b>Puissance totale installée</b>	<i>kW</i>	107,80	140,2	140,40	136,6	136,6	147

## 1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

#### **1.2.2.1. de BELLEFONTAINE Bourg**

## Schéma d'ensemble



## Collecteur gravitaire

## Refoulement

## Reject station

Réseaux de collecte et Transfert

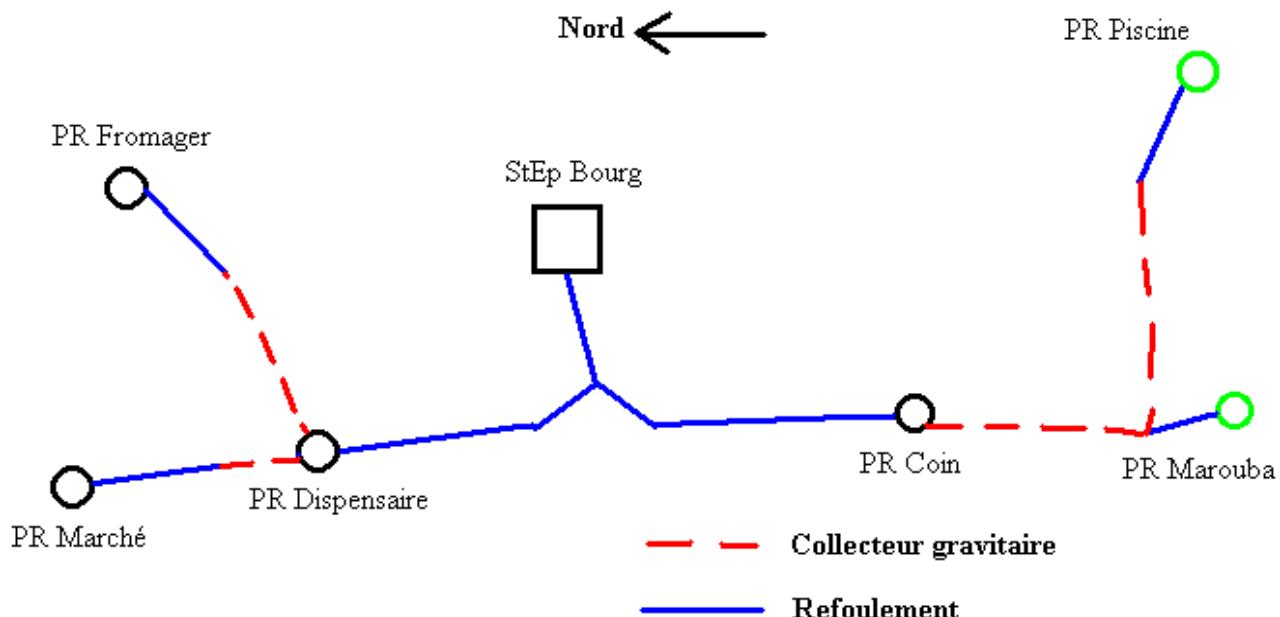
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	Nbre de regards	Janvier 2011
<b>Poste Mairie</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	134	2 780 1 250	ml	--	0 0	2 780 1 250
<b>Total</b>		<b>4 030</b>	ml	--	<b>0</b>	<b>4 030</b>
<b>Poste Cheval blanc</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	73	1 650 225				1 650 225
<b>Total</b>		<b>1 875</b>	ml	--	<b>0</b>	<b>1 875</b>
<b>Fond boucher</b> Gravitaire Ø 200	34	660	ml	--	0	660
<b>Total</b>		<b>660</b>	ml	--	<b>0</b>	<b>660</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 565</b>	ml	--	<b>0</b>	<b>6 565</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>5 090</b>	ml	--	<b>0</b>	<b>5 090</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>1 475</b>	ml	--	<b>0</b>	<b>1 475</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>241</b>		ml	--	<b>0</b>	<b>241</b>

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste de cheval blanc</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2007
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2008
<b>Total</b>		<b>14,8</b>			
<b>Poste Mairie</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	36	2006
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	36	2006
<b>TOTAL</b>		<b>14,8</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>29,6</b>			

### 1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg

#### Schéma d'ensemble



Les postes de refoulement Piscine et Marouba sont privés.

#### Réseaux de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	Nbre de regards	Janvier 2011
<b>Poste du Fromager</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	59	1 337 90	ml ml	-- --	-- --	1 337 90
<b>Total</b>		<b>1 427</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 427</b>
<b>Poste Marché</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	38	1 010 100	ml Ml	-- --	-- --	1 010 100
<b>Total</b>		<b>1 110</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 110</b>
<b>Poste Dispensaire</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 125/140	208	5 427 268	ml ml	-- --	-- --	5 427 268
<b>Total</b>		<b>5 695</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>5 695</b>
<b>Poste Le Coin</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90/140	156	5 390 922	ml ml	-- --	-- --	5 390 922
<b>Total</b>		<b>6 312</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>6 312</b>
<b>Poste Fond Capot</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	72	1 720 554	ml ml	-- --	-- --	1 720 554
<b>Total</b>		<b>2 274</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>2 274</b>

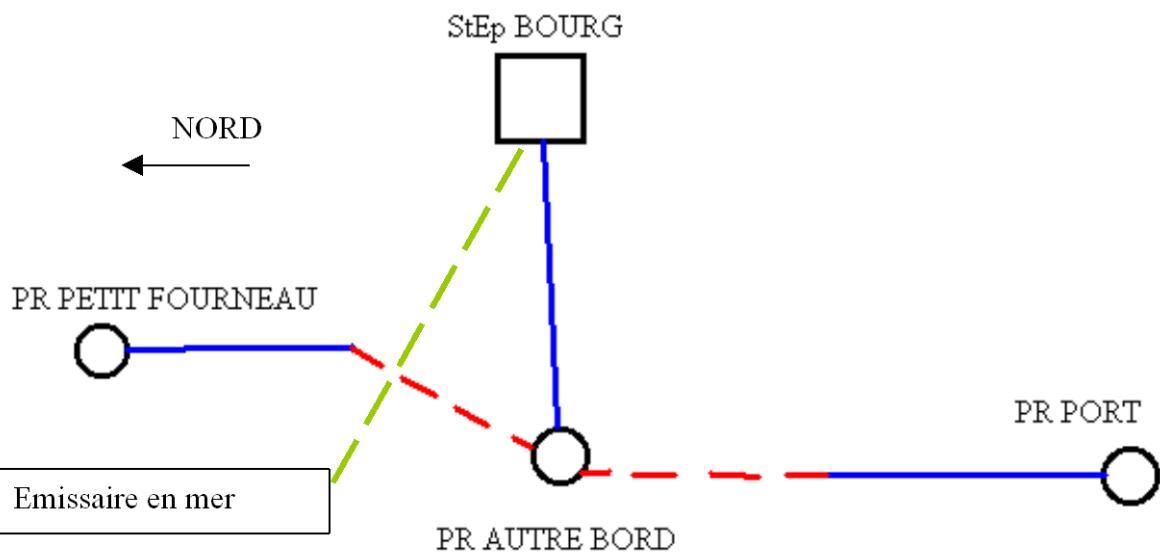
<b>Bout Bois</b>						
Gravitaire Ø 200	20	471	ml	--	--	471
<b>Total</b>		<b>471</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 289</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>17 289</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>15 355</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>15 355</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>1 934</b>	<b>ml</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 934</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>553</b>		<b>U</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>553</b>

### Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste du Fromager</b>					
Pompe 1	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
<b>Total</b>		<b>14,8</b>			
<b>Poste Fond Capot</b>					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	16	7	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	16	7	2006
<b>Total</b>		<b>3,4</b>			
<b>Poste Marché</b>					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	14	11	2007
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	14	11	2006
<b>Total</b>		<b>3,4</b>			
<b>Poste Dispensaire</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Pompe 2	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
<b>Total</b>		<b>14,8</b>			
<b>Poste Le Coin</b>					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	22	23	2007
Pompe 2	PUMPEX K87	6,3	22	23	2008
<b>Total</b>		<b>12,6</b>			
<b>Total Puissance</b>		<b>49</b>			

### 1.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg

#### Schéma d'ensemble



#### Réseaux de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre regards	Janvier 2010	Nbre regards	Réception en 2010	Nbre regards	Janvier 2011
<b>Poste du Port</b> Gravitaire Ø 200	35	663	--	--	35	663
<b>Total</b>		<b>663</b>	--	--		<b>663</b>
<b>Poste Autre Bord</b> Gravitaire Ø 200	71	1 442	--	--	68	1 442
Refoulement		260	--	--		260
<b>Total</b>		<b>1 702</b>	--	--		<b>1 702</b>
<b>Réseau Maniba</b> Gravitaire Ø 200	323	7 738	--	--	288	7 738
<b>Total</b>		<b>7 738</b>	--	--		<b>7 738</b>
<b>Réseau Petit Fourneau</b> Gravitaire Ø 200	136	2 563	--	--	136	2 563
Refoulement		110	--	--		110
<b>Total</b>		<b>2 673</b>	--	--		<b>2 673</b>
<b>Réseau Bâti Soleil</b> Gravitaire Ø 200		370	--	--		370
<b>Total</b>		<b>370</b>	--	--		<b>370</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 146</b>	--	--		<b>13 146</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>12 776</b>	--	--		<b>12 776</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>370</b>	--	--		<b>370</b>

**Poste de refoulement**

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste du Port</b>					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
<b>Total</b>		<b>6</b>			
<b>Poste Autre bord</b>					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 250	2,4	15	36	2010
Pompe 2	PUMPEX K63	3	15	36	2006
<b>Total</b>		<b>5,4</b>			
<b>Poste Petit Fourneau</b>					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
<b>Total</b>		<b>12,8</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE</b>		<b>24,2</b>			

### 1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	Nbre de regards	Janvier 2011
Rivière Mahaut Gravitaire Ø 200	20	240	ml	--	--	240
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>240</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>240</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>240</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>240</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		-	ml	--	--	
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>20</b>		<b>U</b>	--	--	<b>20</b>

### 1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg

#### Réseaux de collecte et Transfert

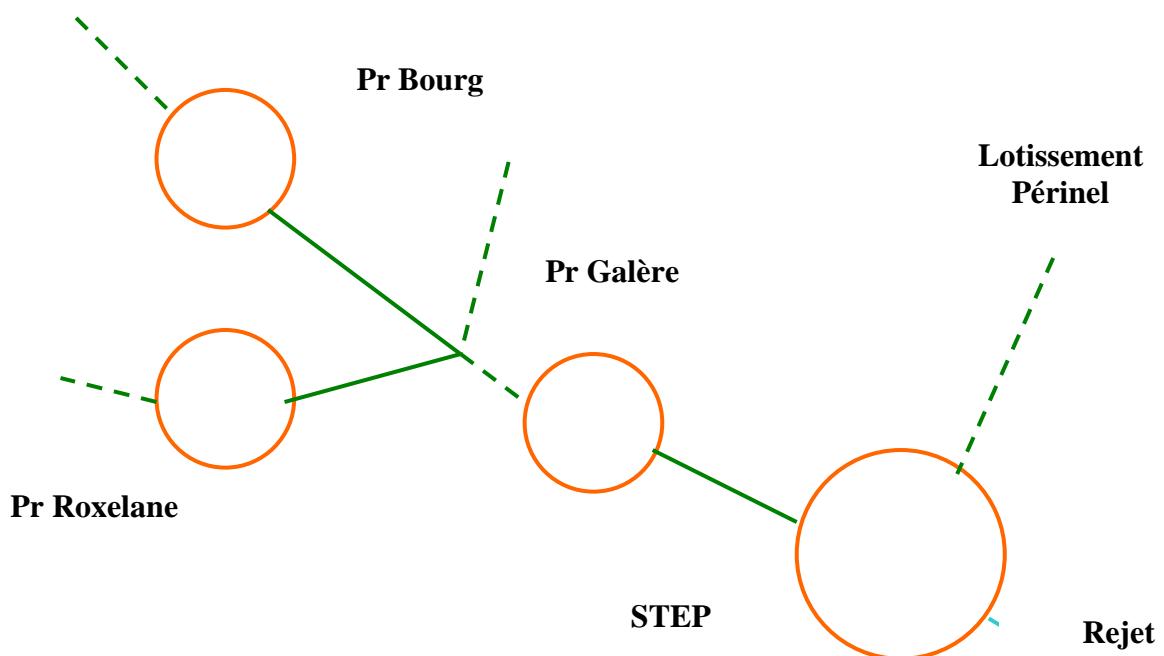
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	Nbre de regards	Janvier 2011
Cité Coquet Gravitaire Ø 200	10	230	ml	--	--	230
<b>Total</b>		<b>230</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>230</b>
Charmeuse 1 Gravitaire Ø 200	39	910	ml	--	--	910
<b>Total</b>		<b>910</b>	<b>ml</b>	---	--	<b>910</b>
Charmeuse 2 Gravitaire Ø 200	14	293	ml	--	--	293
<b>Total</b>		<b>293</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>293</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 433</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>1 433</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>1 433</b>	<b>ml</b>	--	--	<b>1 433</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		-	ml	--	--	-
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>63</b>		<b>U</b>	--	--	<b>63</b>

### Poste de refoulement

Cette installation ne figure pas dans l'inventaire contractuel et doit faire l'objet d'une régularisation administrative concernant son intégration dans le patrimoine du syndicat.

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste Anse Belleville</b>					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 172	2,4	36	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3185 SH 172	2,4	36	36	2004
<b>TOTAL</b>		<b>4,8</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>4,8</b>			

#### *1.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg Schéma d'ensemble*



**Réseau de collecte et Transfert**

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	Nbre de regards	Janvier 2011
<b>Poste Bourg</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	244	6 632 860		-- --	-- --	6 632 860
<b>Total</b>		<b>7 492</b>		--	--	<b>7 492</b>
<b>Poste Roxelane</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	72	2 180 190		-- --	-- --	2 180 190
<b>Total</b>		<b>2 370</b>		--	--	<b>2 370</b>
<b>Poste Galère</b> Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	81	1 977 995		-- --	-- --	1 977 995
<b>Total</b>		<b>2 972</b>		--	--	<b>2 972</b>
<b>Pérrinel</b> Gravitaire Ø 200						
<b>Total</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 834</b>		--	--	<b>12 834</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRES</b>		<b>10 789</b>		--	--	<b>10 789</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		<b>2 045</b>		--	--	<b>2 045</b>
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>397</b>			--	--	<b>397</b>

**Postes de refoulement**

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m <sup>3</sup> /h)	Date d'installation
<b>Poste Galère</b> Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K87 PUMPEX K67	6,3 6,3	22 22	33 33	2006 2007
<b>Total</b>		<b>12,6</b>			
<b>Poste Roxelane*</b> Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3085 SH 252 FLYGT 3085 SH 252	2,4 2,4	18 16	16,5 16,5	2010 2010
<b>TOTAL</b>		<b>4,8</b>			
<b>Poste Bourg</b> Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3127 SH 246 FLYGT 3127 SH 246	7,4 7,4	25 25	22 22	2010 2010
<b>Total</b>		<b>12,6</b>			
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>31,2</b>			

\*Pompes prise en charge par la station TOTAL

### ***1.2.2.7. Réseau du MORNE VERT***

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2010	U	Réceptionné en 2010	Nbre de regards	Janvier 2011
<b>La Vigie</b> Gravitaire Ø 200	19	420				420
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>420</b>				<b>420</b>
<b>TOTAL GRAVITAIRE</b>		<b>420</b>				<b>420</b>
<b>TOTAL REFOULEMENT</b>		-				
<b>TOTAL REGARDS</b>	<b>19</b>					<b>19</b>

#### **Poste de refoulement**

Aucun poste n'est recensé sur le réseau de collecte de la commune Morne Vert en 2010.

## 1.3. Traitements des Eaux Usées

### 1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES

Le tableau ci-dessous est la synthèse des ouvrages de traitement des eaux usées existant sur le périmètre du SCCCNO au 31/12/2010. La référence réglementaire concernant l'objectif de qualité du rejet est également indiqué.

Station	Capacité nominale		Commune	Arrêté Préfectoral	Arrêté du 22/06/2007
	Eq.hab.	En kgDBO5/j			
Bourg Bellefontaine	1 900	114	BELLEFONTAINE	20/02/2008	
Fond Boucher (salle polyvalente)	80	5	BELLEFONTAINE		X
Fond Boucher (lits bactériens)	150	9	BELLEFONTAINE		X
Bourg Carbet (lagune)	1 800	108	CARBET		X
Fond Boucher case Pilote	80	5	CASE PILOTE		X
Case Pilote Bourg	7 000	420	CASE PILOTE	10/10/2000	
Fond St Denis	100	6	FD ST DENIS		X
Ecole communale	80	5	PRECHEUR		X
Maison de retraite (privé)	50	3	PRECHEUR		X
Charmeuse 1	300	18	PRECHEUR		X
Charmeuse 2	300	18	PRECHEUR		X
La Vigie	300	18	MORNE VERT	20/02/2008	
Fond Coré	1 900	114	SAINT PIERRE		X
Coquette	250	15	PRECHEUR		X
La Perle	400	24	PRECHEUR	20/02/2008	
Carbet Bout Bois	80	5	CARBET		
Cité Lenny	100	6	PRECHEUR		X
Anse Belleville	200	12	PRECHEUR		X

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Bellefontaine</b>							
nombre	<i>u</i>	3	3	3	3	3	3
capacité totale	<i>éq.hab</i>	2 100	2 100	2 100	2 100	2 130	2 130
puissance totale installée	<i>kW</i>	6,4	6,4	6,4	6,4	64,3	64,3
<b>Carbet</b>							
nombre	<i>u</i>	1	1	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 800	1 800	1 880	1 880	1 880	1 880
puissance totale installée	<i>kW</i>	33,2	33,2	33,2	33,2	33,9	34,6
<b>Case Pilote</b>							
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	<i>kW</i>	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77
<b>Fonds Saint-Denis</b>							
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	100	100	100	100	100	100
puissance totale installée	<i>kW</i>	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
<b>Prêcheur</b>							
nombre	<i>u</i>	5	5	5	5	6	6
capacité totale	<i>éq.hab</i>	630	630	630	630	1 030	1 030
puissance totale installée	<i>kW</i>	10,5	10,5	10,5	10,5	(*)	(*)
<b>Morne Vert</b>							
nombre	<i>u</i>	-	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	300	300	300	300	300
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	1,65	1,65	1,65	5	5
<b>Saint Pierre</b>							
nombre	<i>u</i>	-	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	1 500	1 500	1 500	1500	1500
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	29,3	29,3	29,3	53	53
<b>TOTAL NOMBRE</b>	<i>u</i>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>CAPACITE TOTALE</b>	<i>éq.hab</i>	<b>11 760</b>	<b>13 560</b>	<b>13 640</b>	<b>13 640</b>	<b>14 020</b>	<b>14 020</b>
<b>PIUSSANCE TOTALE INSTALLEE</b>	<i>kW</i>	<b>140,37</b>	<b>171,32</b>	<b>171,32</b>	<b>171,32</b>	<b>246,87</b>	<b>247,57</b>

### 1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. .

##### □ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

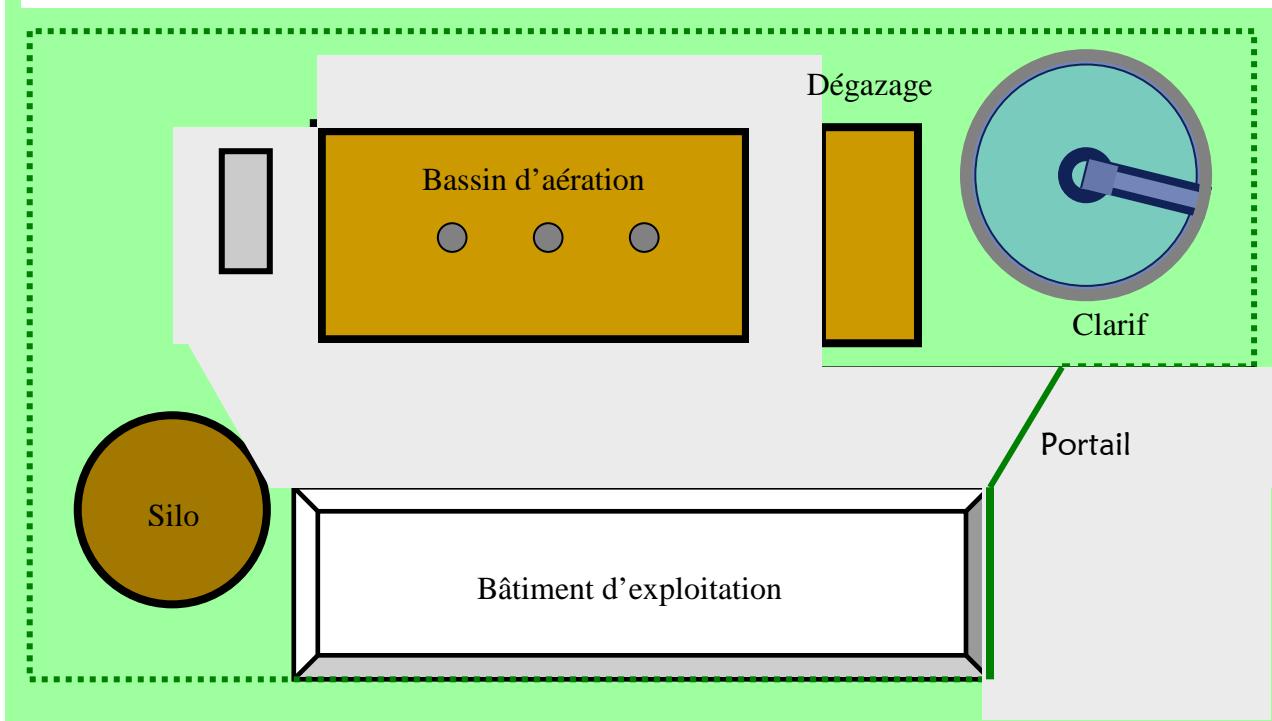
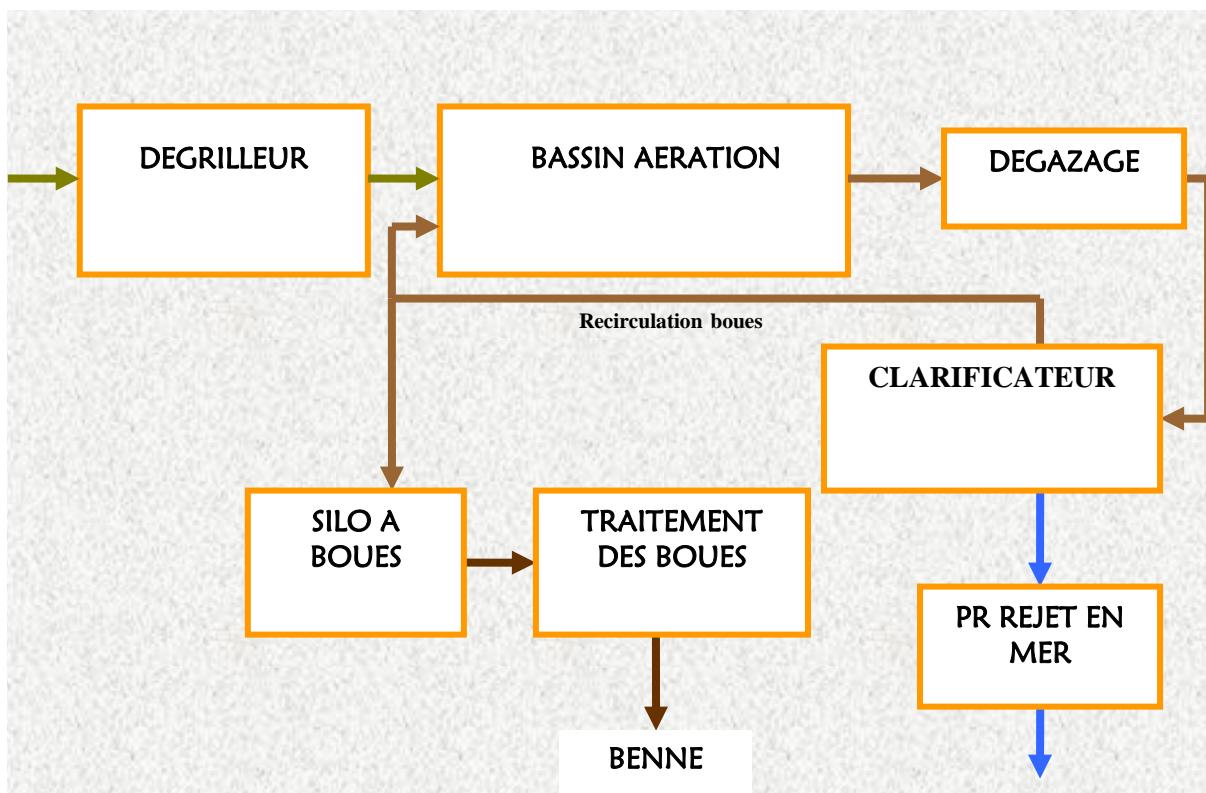
TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes	3	22,5
	Agitateur	1	5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt	2	4
Extraction	Pompes Flygt	2	3
Rejet	Pompe Flygt	2	4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>41,7</b>

##### □ TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Traitement des boues	Agitateur	1	2
	Pompe à boues	1	2,2
	Pompe à polymère	1	1,4
	Centrifugeuse	1	15
	Skid de lavage	1	2
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>22,6</b>

Station de traitement d'eaux usées du Bourg

# STATION D'EPURATION DE BELLE-FONTAINE

Principe de fonctionnement

**1.3.2.1.1. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER**



Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

**1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur FOND BOUCHER**



Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 50EH  
Arrivée des effluents : gravitaire.

### 1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.3.1. *Station d'épuration du Bourg*

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981.

##### □ CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération 1	Turbine Europelec	1	9	2009
Aération 2	Turbine Europelec	1	9	2010
Aération 3	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	1	8,3	2003
Aération 4	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	4	8,3	2007
<b>TOTAL PUISSANCES</b>			<b>33,2</b>	

#### 1.3.3.2. *Station d'épuration BOUT BOIS*

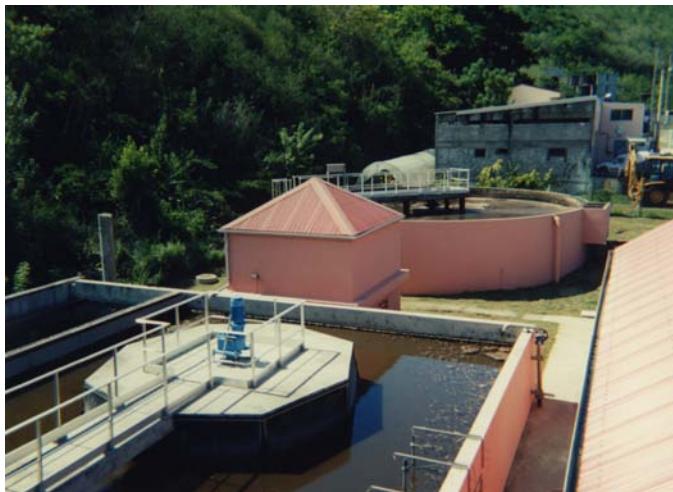
Aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO à la SME.

Il est urgent que ces éléments nous parviennent.

### 1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

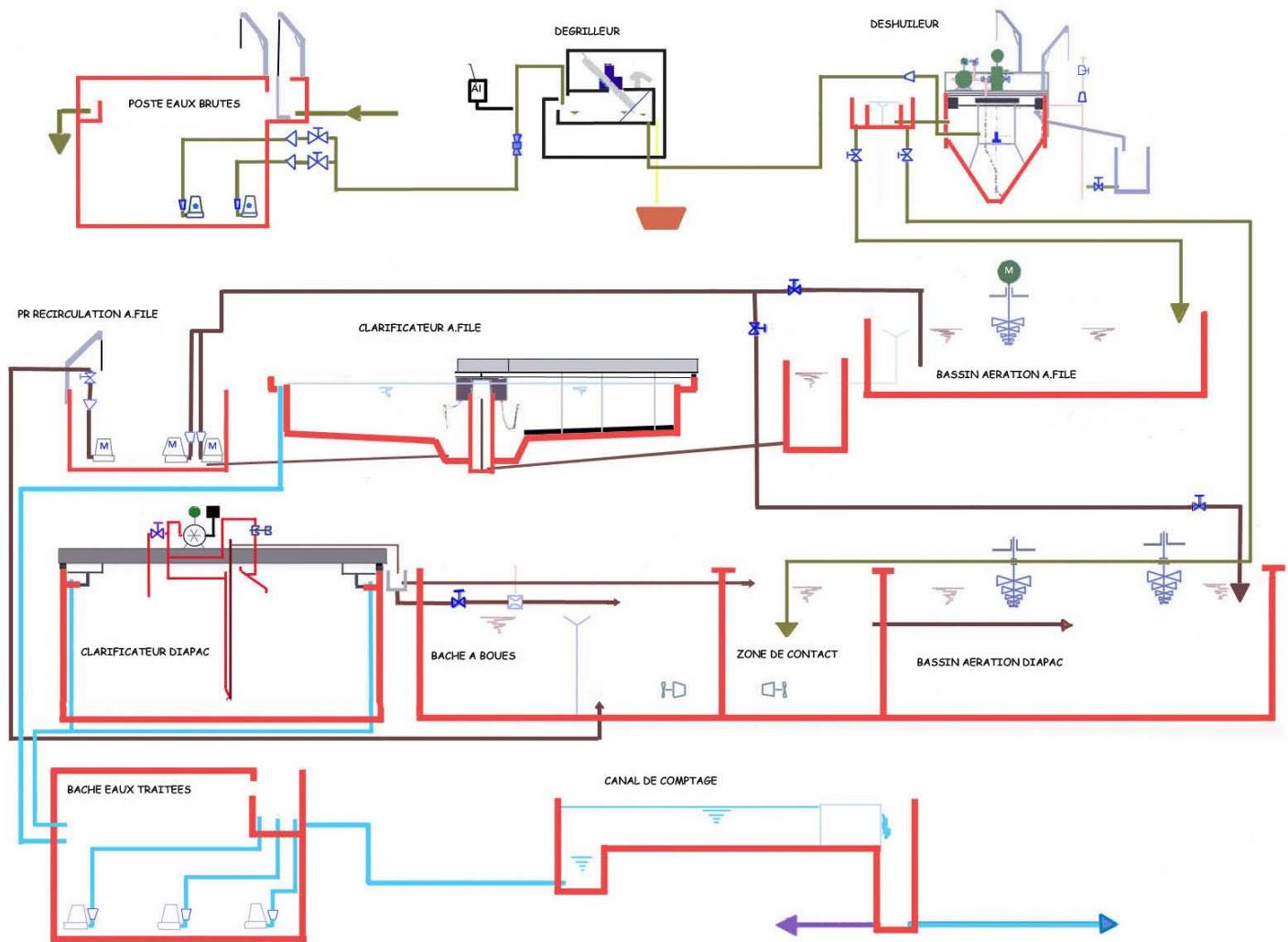
#### 1.3.4.1. *Station de traitement d'eaux usées de MANIBA*

Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement  
Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration

### Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Cette station est composée :

■ Des prétraitements :

- un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
- un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
- une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;

■ D'un poste de relevage :

- bâche de 26 m<sup>3</sup> ;
- deux pompes de 180 m<sup>3</sup>/h ;
- sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

■ D'un traitement biologique

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

#### LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m<sup>3</sup> (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;

- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m<sup>3</sup> avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

## LES CLARIFICATEURS :

- 1 clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m<sup>3</sup> (21.75 \* 4.5 \* 2.5) avec :
  - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
  - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
  - o 1 électrovanne de relevage du racleur
  - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
  - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
  - o 1 moteur d'entraînement
  - o 2 pompes de recirculation des boues
  - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
  - o 1 arrêt d'urgence
  - o Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

## D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m<sup>3</sup>/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

## D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m<sup>3</sup> ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

## D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
  - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
  - o 1 grille GD presse composé de :
    - o 1 détecteur de rotation
    - o 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
    - o 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
    - o 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
    - o 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
  - o 1 arrêt d'urgence
  - o 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
  - o 1 électrovanne de dilution de polymère
  - o 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
  - o 1 dévouteur de puissance de 15 kW

- 1 mesure de débit de boues
- 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW
- **3 postes de désodorisation**
- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
<b>Tamisage/compacteur</b>				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
<b>Biologique aération</b>				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
<b>Clarification</b>				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
<b>Puits à boues</b>				
agitateur	1		1,25	1,25
<b>Déshydratation boues</b>				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreur bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
<b>Désodorisation</b>				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
			<b>TOTAL</b>	<b>83,27 kW</b>

### 1.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



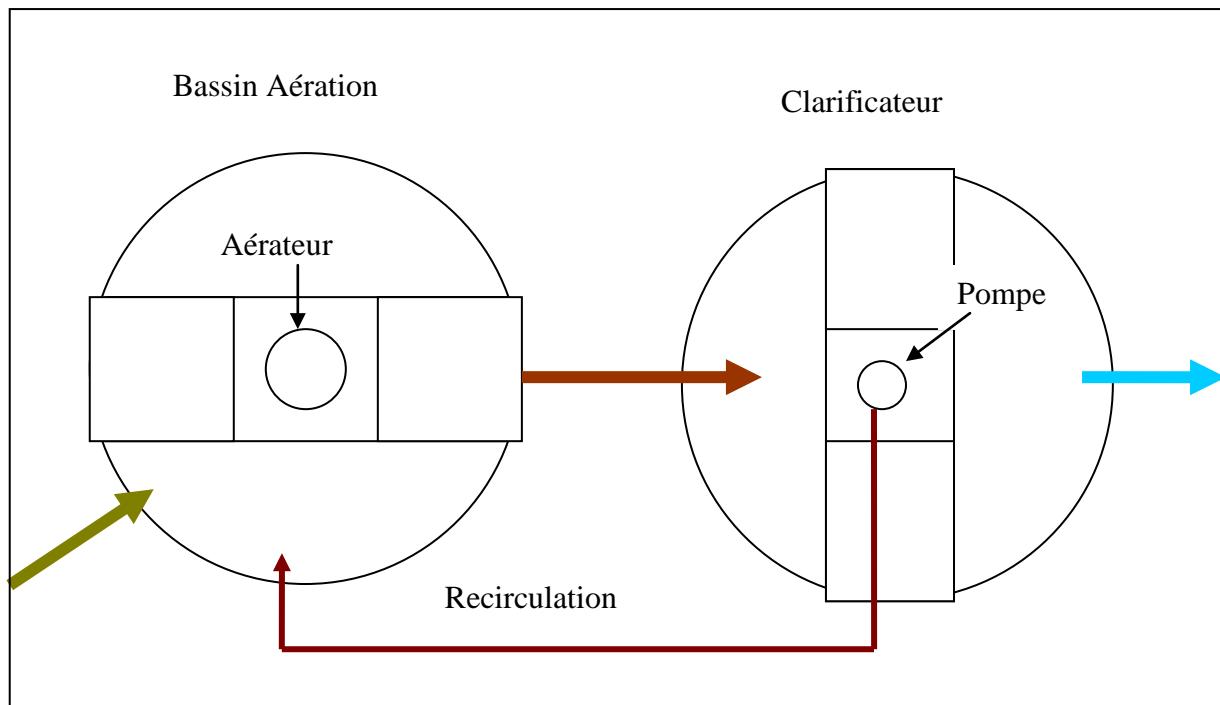
**Vue d'ensemble de la station d'épuration**

Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-ejecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

### 1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis



Vue d'ensemble de la station d'épuration

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Hydro-éjecteur 3085 MT	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
<b>T O T A L</b>				<b>3,4 kW</b>

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

### 1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

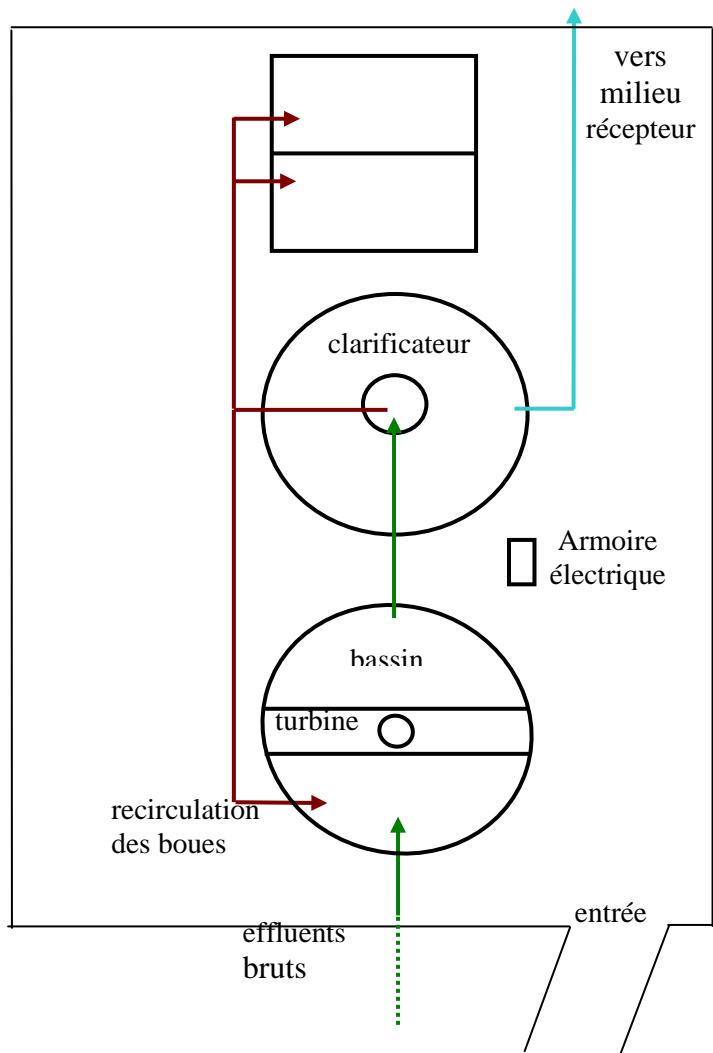
#### 1.3.6.1. Station de la Charmeuse I

Cette station de type boues activées faible charge a une capacité de 300 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration Charmeuse 1

#### Principe de fonctionnement



□ **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

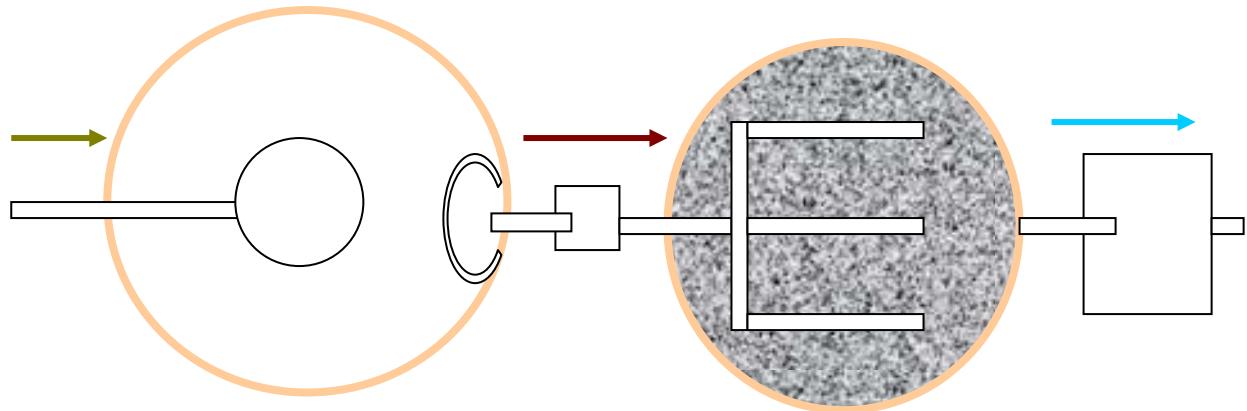
EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
<b>Bassin Aération</b>	Hydro-éjecteur	1	2,5
<b>Clarificateur</b>	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

**1.3.6.2. Station de la charmeuse II**

Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

**Principe de fonctionnement**



**1.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet**

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire

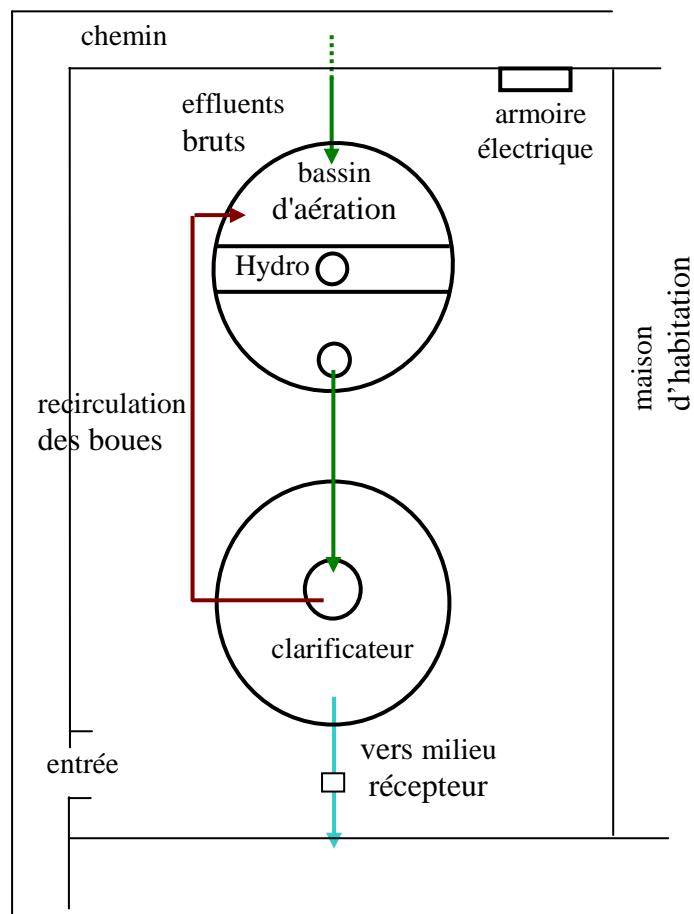


Vue d'ensemble de la station d'épuration

□ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,9</b>

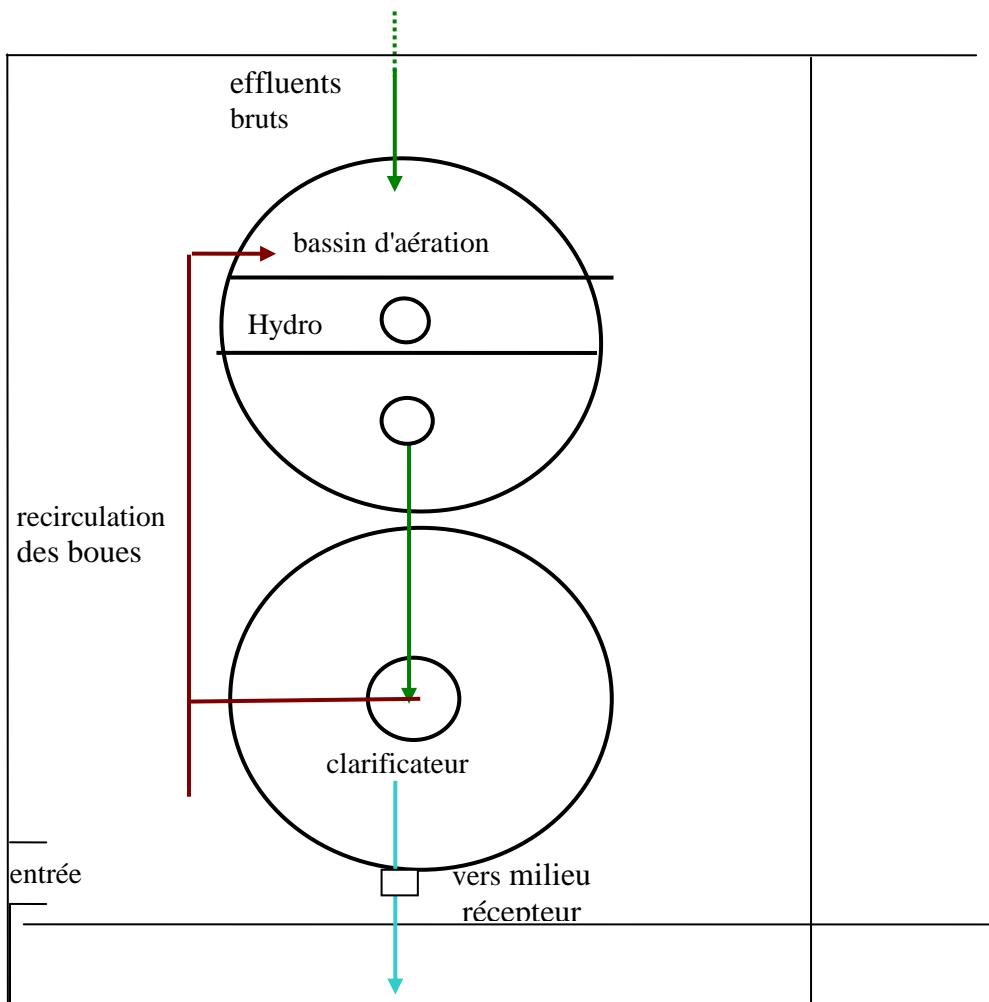
Principe de fonctionnement



### 1.3.6.4. Station de l'ECOLE Communale

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

#### Principe de fonctionnement



#### □ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydroéjecteur FLYGT	1	2,5
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>			<b>3,4</b>

### STEP SOLIDARITE

Fosse septique de capacité équivalente à 100 éq.hab.  
Arrivée des effluents : gravitaire



Vue d'ensemble de la station d'épuration

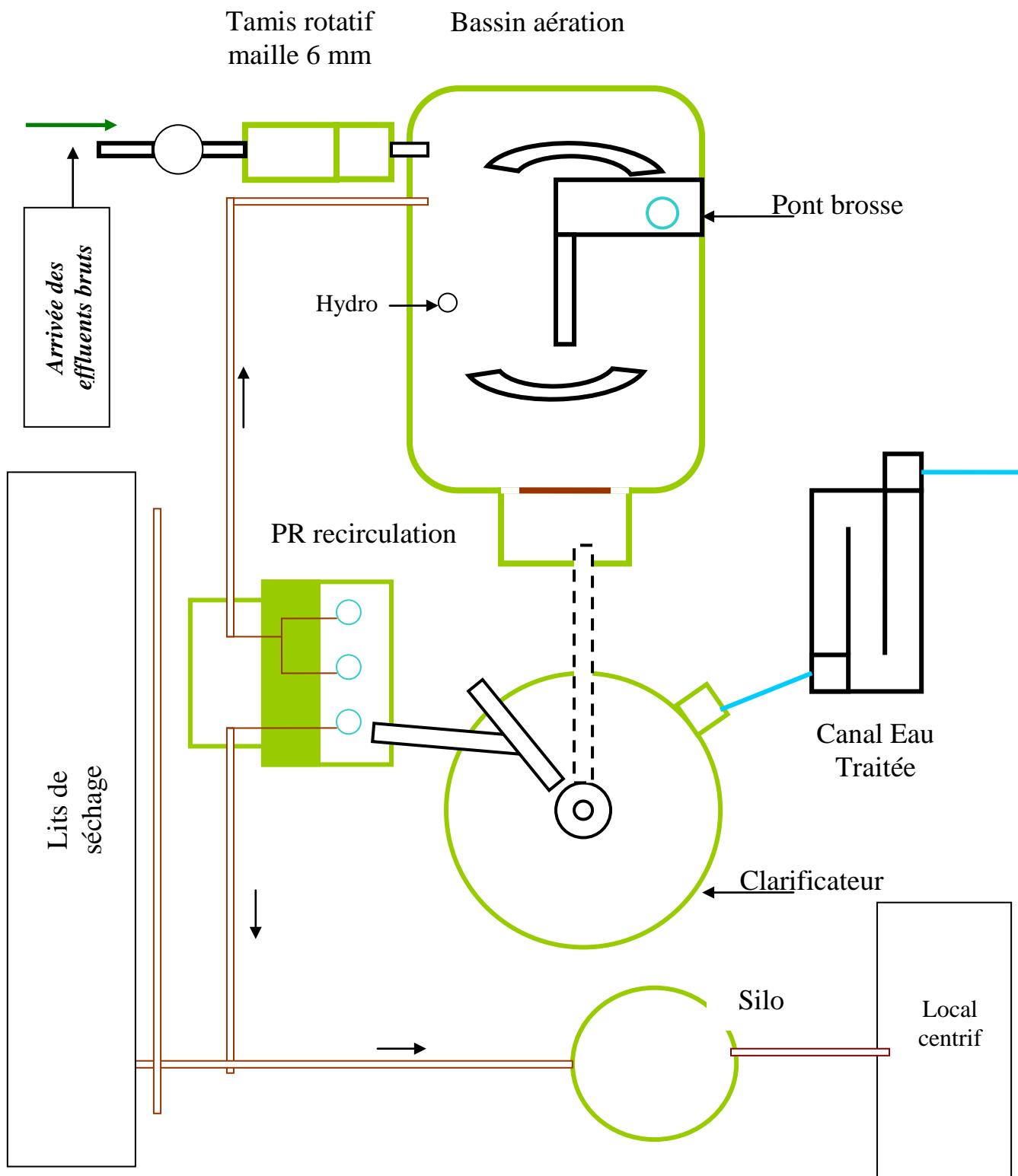
□ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
TOTAL			2,4 kW	

### 1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. a été réhabilitée en 2009. Toutefois, les travaux réalisés ont été réalisés dans l'attente de la création d'une nouvelle unité à moyen terme.



□ **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)**

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
	Hydro-éjecteur	1	7.5
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompe hors d'eau	2	4
Pompe extraction	Pompe hors d'eau	2	3
Pompe colature	Pompe flygt	2	3
Divers	Eclairages ...	-	-
	<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>33,7</b>

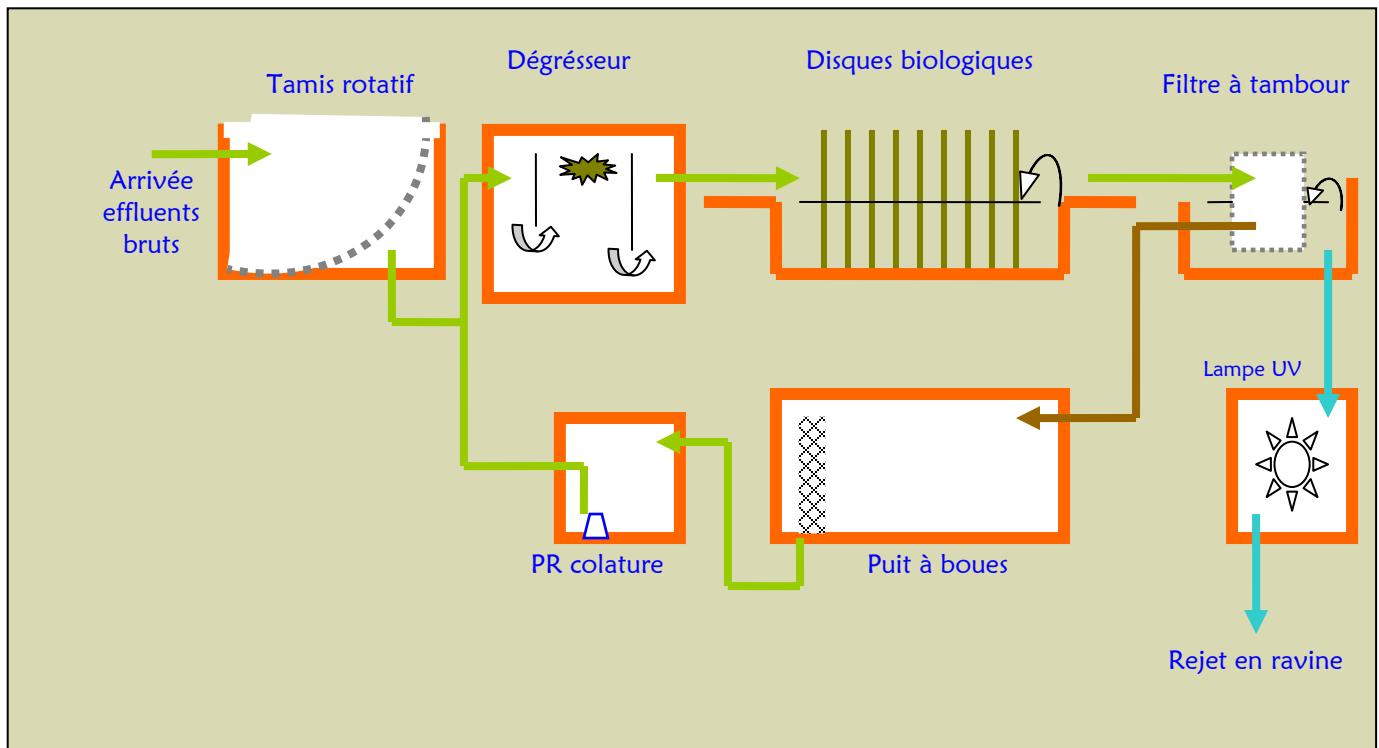
□ **TRAITEMENT DES BOUES**

Equipements	Type	Nombre	KW	Surface Totale (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )
Silo	Agitateur Pompe boues	1 1	2 2,2		25 m <sup>3</sup>
Deshydratation	centrifugeuse	1	15		
Séchage des boues	Lits de séchage	8		250	150
	<b>TOTAL PUISSANCE INSTALLEE</b>		<b>19,2</b>		

### 1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

#### 1.3.8.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

Schéma de principe



#### Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitements biologiques	Disques biologiques	1		0,8
Traitements final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitements des boues	Silo à boues avec grille Johnson Pompes liqueur mixte	1 2	14	2
Traitements odeurs	Désodo	1		-
<b>Total</b>				<b>5 kW</b>

#### Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre. L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à

traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.

Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau

### Disques biologiques



Filtration des eaux usées des stations d'épuration.

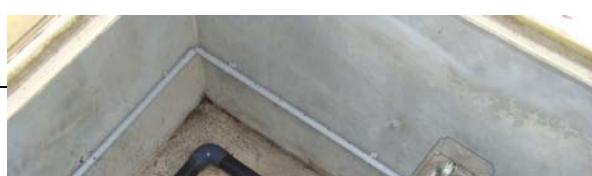
Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

### Filtre à tambour rotatif



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

### Lampe UV



## 2. ACTIVITE DU SERVICE

### 2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée en 2008	1 525	3 809	4 619	875	1 699	4 544	1 897	18 968
Clients assujettis	412	1 068	1 272	29	284	1 443	82	4 590
m <sup>3</sup> facturés	68 921	208 203	129 082	2 910	28 115	161 044	6 143	604 418
Réseaux de collecte gravitaire	5 532	15364	13 093	240	1 971	10 790	420	47 410
Réseaux de refoulement	1 475	2 020	368	0	0	2 043	0	5 907
Postes de relèvement	2	5	3	0	1*	3	0	14
Stations d'épuration	3	2	2	1	6	1	1	16

\*situation administrative à régulariser.

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

#### 2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

La SME a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-ENVIRONNEMENT-LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

### 2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

L'effectif de la SME est de 190 agents, caractérisé par une compétence forte, basée sur la formation et l'expérience acquises au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	150
Agents de maîtrise :	32
Cadres :	13
Contrats de qualification :	8

L'effectif en charge de la gestion du service assainissement pour le compte du SCCCNO se compose de :

Ouvriers – employés :	4
Agent de maîtrise :	1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

### 2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : - la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

En 2010, l'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Îlets).

### 2.1.4. ORGANISATION DE L'ASTREINTE

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

Le service d'astreinte (19 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat de Direction des Exploitations de la SME.

#### L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :  
Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- **l'astreinte d'encadrement :**

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- **l'astreinte d'intervention :**

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

□ **Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte**

- téléphones à domicile et téléphones portables ;
- répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel ;
- radio interne société dans les véhicules ;
- P.C. portables de télésurveillance ;
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
- camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

### 2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 185 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 18 millions de m<sup>3</sup> produits par an,
- plus de 2 100 km de réseau d'eau potable.

### 2.1.6. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)

- 76 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 188 postes de relevage,

- 5,3 millions de m<sup>3</sup> épurés par an,
- 385 km de réseau d'assainissement.

## 2.2. La démarche sécurité

### 2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, a été revu le 15 décembre 2009.

Il est conçu en plusieurs parties :

- une partie qui lui incombe ;
- l'autre partie qui concerne les collectivités pour lesquelles travaille la SME.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs. Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique.

### 2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques a été renseignée (en annexe) par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents d'assainissement.

### 2.2.3. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO

En annexe le document unique SCCCNO. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

## 2.3. La qualité de service

### 2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,

- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

- ☞ *Produire une eau de qualité, 24h/24 ;*
- ☞ *Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;*
- ☞ *Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;*
- ☞ *Progresser en performance et en efficacité ;*
- ☞ *Engager des démarches environnementales et de développement durable afin de réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur ;*
- ☞ *Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;*
- ☞ *Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.*

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

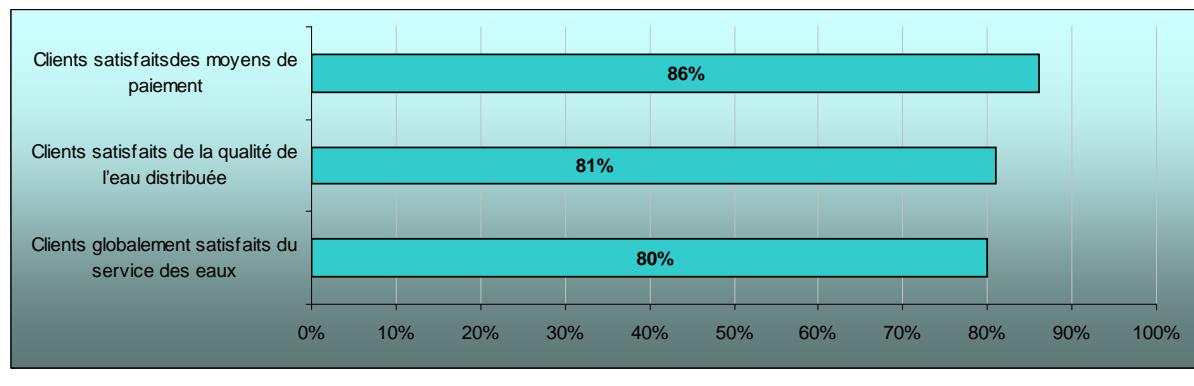
## LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2010, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2010.

On peut retenir les résultats suivants :



### 2.3.2. LE SERVICE CLIENT

#### □ Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégué à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux  
Z.I. Place d'Armes  
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher  
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis  
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis  
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

## □ Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2010, les actions de communication suivantes ont été réalisées

- réalisation d'une carte interactive [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2009.
- dans le cadre du lancement effectif du télépaiement, nous avons informés nos clients de la mise à disposition sur le 0810 301 130 d'un nouveau mode de paiement. Une campagne de communication employant des médias s'est déroulée entre septembre 2010 et octobre 2010 en avant de la campagne de facturation :
  - TV magazine du 24/09/2010
  - Créola du 07/10/2010
  - France Antilles du 20/09/2010 et du 22/09/2010
  - Mise en ligne d'un spot sur internet visible sur you tube à l'adresse suivante :  
<http://www.youtube.com/watch?v=ODdYF01Rh-E>

## □ Une démarche de progrès

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

### \* Amélioration de l'accueil téléphonique

En fonction des résultats de cette étude, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels pour pouvoir mieux répondre à l'attente de nos clients.

### \* Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement VAD et Borne Interactive de Paiement

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement a fait partie de nos priorités dès 2005. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages IPSOS (demande faite par 31 % des clients sondés).

a/ *La Carte Bancaire*

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en janvier 2006 à nos caisses du Carbet – 12 rue Schoelcher 97221 LE CARBET et rencontre un vif succès.

#### *b/ Le télépaiement*

Nous avons mis en place un service de télépaiement par téléphone. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 301 130.

Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture en composant le 0810 301 130 et en indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

#### *c/ L'Agence en ligne*

Soucieux de l'intérêt que porte nos clients aux nouvelles technologies, nous prévoyons le déploiement d'agence en ligne.

Il s'agit de mettre à disposition de nos clients des services via Internet. Ainsi ils peuvent effectuer leur paiement, leur demande de rendez-vous, leur souscription et bien d'autres services depuis leur domicile.

#### \* Réaménagement des locaux d'accueil Clientèle pour offrir plus de confort et de confidentialité aux personnes se rendant dans nos locaux

Suite aux premières études et aux premiers aménagements réalisés à Place d'Armes, nous avons réaménagé les locaux des services de relève et de facturation.

Une nouvelle étude permettra d'entamer des travaux de modernisation de nos accueils clientèle du Carbet et du Lamentin pour le plus grand confort de nos clients.

Les travaux demeurent courant 2011 :

- espace individualisé pour le respect de la confidentialité,
- meilleure signalisation...

Concernant l'accueil physique et afin de garantir un meilleur confort aux clients se rendant dans nos locaux, nous avons engagé en 2006 une première phase d'études sur un meilleur agencement des bureaux de Place d'Armes, permettant de répondre aux améliorations souhaitées : espaces individualisés pour respect de la confidentialité, meilleure signalisation des files d'attente à l'accueil, meilleure sécurisation des locaux, etc.

Des actions d'amélioration de l'accueil physique ont été définies dans l'attente du réaménagement des locaux.

Elles seront déployées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2010.

## **2.4. La communication externe**

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information.

En 2010, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services, notre métier, sur le site Internet : [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr) ;
- envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures,
- édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;
- visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles...) ;
- entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- participation à des émissions radio et télévision,
- information systématique des collectivités et des clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- publicité dans la presse spécialisée « collectivités » (Agendas des Maires – des Communes et autres.....) ;
- participation aux courses de gommiers de la Martinique avec l'équipe SME ;
- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de nos groupes.

## 2.5. Coopération Internationale

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les évènements qui peuvent concerter les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisée pour apporter leur assistance et leur savoir faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau sur l'ensemble de Sainte Lucie), en réponse aux catastrophes naturelles que ces deux organismes ont eu à gérer.

Pour Haïti, la mission a consisté à remettre en service les forages du sud de l'agglomération et à réparer des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, la SME a installé deux unités mobiles de potabilisation (Micoud et Canarie) et assisté les équipes de la WASCO pour la réparation de la canalisation principale alimentant la communauté d'Anse La Raye.

## 2.6. Les faits marquants 2010

L'année 2010 a été marquée par les évènements suivants :

### 1) Divers

12 janvier : Séisme de magnitude 7,3 touchant principalement Haïti ;

- 24 janvier : Envoi d'une première équipe d'intervention en Haïti composée de personnels de la SGDE, SME et Lyonnaise des Eaux. La mission sur place se prolongera jusqu'à fin février. Elle permettra la remise en service des forages du sud de Port au Prince et la réparation de plusieurs canalisations maîtresses ;
- 9 février : Rencontre avec les inspecteurs généraux, dans le cadre de la mission d'audit des services de l'eau et de l'assainissement organisée par l'Etat suite au mouvement social de 2009 ;
- 1<sup>er</sup> avril : Décroisement définitif du capital de la SME ;
- 19 juin : Des écoulements de boue et de roches (bombes volcaniques) du piton Marcel entraînent la destruction de la conduite d'eau potable alimentant le nord de la commune du Prêcheur ;
- 22 juin : Rétablissement de l'alimentation en eau grâce à une conduite suspendues au dessus de la rivière posée sur un câble en acier ;
- 5 juillet : Début de l'audit ISO 9001 – certificat renouvelé avec succès ;
- 11 août : Effondrement d'un ouvrage maçonné sur le parcours de la conduite acheminant l'eau de la source Morestin jusqu'au réservoir Pécoul à St Pierre ; cet ouvrage s'est rompu sur 30 ml de long et sur une hauteur de 12 à 15m. Cette conduite par laquelle transite 70% du volume d'eau mis en distribution sur le périmètre du SCCCCNO risquait à tout moment de se rompre si le mouvement de terrain se poursuivait.
- 25 août : Le SCCCCNO nous confie en urgence les travaux de dérivation de la conduite de Morestin ;
- 1<sup>er</sup> sept : Fin des travaux de dérivation – l'alimentation en eau du nord Caraïbe est à nouveau sécurisée ;
- 14-15 oct : Journées de l'eau à Madiana ;
- 30 octobre : Passage du cyclone Tomas – 4 jours de perturbation de l'alimentation en eau en Martinique essentiellement du fait de coupures d'alimentation électrique – l'île la plus touchée est celle de Ste Lucie ;
- 8 nov. : Assistance des équipes SME – Aquassistance – ODYSSI à la

- 3 déc. : WASCO (Ste Lucie) : mise en œuvre de 2 unités mobiles de production d'eau et réparation d'une canalisation maîtresse ;
- 15 déc. : Obtention du permis de construire de la station de compostage située à Ducos ;

## 2) Station du Bourg de BELLEFONTAINE

Le SCCCNO a lancé en 2007 un appel d'offres pour la réhabilitation de cette installation, à savoir :

### Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose de turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- la mise en œuvre d'un clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

### Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

Ces travaux devaient permettre d'intégrer les projets immobiliers du quartier de Fond Capot (commune du CARBET) et de Cheval Blanc, ainsi que l'impact du futur Lycée de BELLEFONTAINE. Démarrés en 2008, ils ont été achevés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2009, mais restent en attente d'une réception définitive.

Il est à noter que le système d'aération par turbine flottante mis en place a fait l'objet d'une convention afin s'assurer de son fonctionnement de manière pérenne au vu des dysfonctionnement constatés après mise en service. Cette convention a été signée au cours du second trimestre 2010.

## 3) Station d'épuration du Carbet

La station du Carbet, de type lagunage aéré, construite par Colas-Feljas-Mason et mise en service en 1976, d'une capacité de 1 800 EH est composée des étapes suivantes :

- Un étage de prétraitement sommaire comprenant un dégrilleur grossier en entrée
- Une lagune aérobie, d'une surface d'environ 1 950 m<sup>2</sup> et d'un volume utile de 4 875 m<sup>3</sup> (profondeur moyenne retenue égale à 2,5m), et équipée de 4 turbines flottantes d'une puissance unitaire de 7,5Kw.
- Une lagune de décantation, d'une surface d'environ 850 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 1 275 m<sup>3</sup> (profondeur moyenne retenue égale à 1,5m).

Cette installation a fait l'objet des travaux suivant réalisé au cours de cet exercice en Janvier :

- Curage complet du bassin de finition de 850 m<sup>2</sup>
- Mise en place d'un by pass du bassin de finition
- Mise en place d'un débitmètre en sortie de station



**Bassin de finition en cours de curage**



**Bassin de finition en cours de curage**

## 2.7. Indicateurs financiers

### 2.7.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

#### **Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest** **Tarif au 2ème semestre 2010**

##### **ASSAINISSEMENT**

K connu au 01/07/2010 1,1611  
Prix de base valeur mai 2004

Nature	Part du déléataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
<b>Particuliers,industriel et communaux</b>			
Abonnement	17,50	20,32	
Comsommation	0,7512	0,8722	0,7470

##### **TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics**

	prix	Destinataires
Redevance Modernisation Collecte TVA	0,15 2,1 %	ODE Trésor public

2.7.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M<sup>3</sup>)**Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>**

établie sur la base des tarifs au 2ème semestre 2010

	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 2ème 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
<b>SCCCNO ASSAINISSEMENT</b>					
<b>Part du déléataire</b>					
Abonnement semestriel		20,32	40,64	41,56	-2,2 %
Consommation	120	0,8722	104,66	107,06	-2,2 %
<b>Part de la Collectivité</b>					
Abonnement semestriel					
Consommation	120	0,7470	89,64	89,64	0,0 %
<b>Organismes publics</b>					
Redevance Modernisation					
Collecte	120	0,150	18,00	12,00	50,0 %
<b>TVA à 2,1 %</b>			5,31	5,26	1,1 %
<b>Sous-total TTC assainissement</b>			<b>258,25</b>	<b>255,52</b>	1,1 %
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,81</b>	<b>1,78</b>	1,7 %

### 2.7.3. ASSIETTE DE FACTURATION :

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	S Saint Pierre	M Morne Vert	T TOTAL
Population recensée en 2008	1 525	3 809	4 619	875	1 699	4 544	1 897	18 968
Clients assujettis	412	1 068	1 272	29	284	1 443	82	4 590
m <sup>3</sup> facturés	68 921	208 203	129 082	2 910	28 115	161 044	6 143	604 418

### 2.7.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES

#### Relation avec les abonnés :

328 courriers ont été enregistrés au cours de l'année 2010 dont 4 courriers de réclamations qui concernent le service d'assainissement.

86% des courriers ont fait l'objet de réponses dans un délai inférieur ou égal à 15 jours.

#### Facturation :

- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients du S.C.C.N.O. au cours de l'année 2010.

Recommandés SCCCNO 2010	
Commune	Nombre
Case Pilote	847
Bellefontaine	410
Carbet	981
Fond St Denis	169
Morne Vert	409
Prêcheur	793
St Pierre	1 766
<b>Total</b>	<b>5 375</b>

## 2.8. Fonctionnement du réseau

### 2.8.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

Type d'intervention	BELLEFONTAINE					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	1	4	5	-	1	4
Curage (ml)	640	610	690	480	560	1165
Inspection télévisée	17	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	80	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	CASE PILOTE					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	6	9	8	20	22	5
Curage (ml)	680	1 006	1303	3 335	1 285	990
Inspection télévisée	-	40	-	326	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	2	3	-
Casse sur réseau (u)	1	-	1	4	3	2

Type d'intervention	CARBET					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	5	14	3	11	11	16
Curage (ml)	2 550	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982
Inspection télévisée (ml)	-	100	146	-	-	75
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	16	1	1	1	4
Casse sur réseau (u)		1	-	2	1	-

Type d'intervention	FOND SAINT DENIS					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	200	-	-	-	-	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-

## PRECHEUR

Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	-	2	1	2	-	1
Curage (ml)	600	60	750	910	-	50
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-

## MORNE VERT

Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	-	-	1	-	-	1
Curage (ml)	-	180	20	-	-	20
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-	-

## SAINT PIERRE

Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	8	9	9	10	5	8
Curage (ml)	1 000	1 506	550	1 160	705	1 036
Inspection télévisée	-	100	601	-	-	3
Test à la fumée (nombre de branchements)	1 500	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	10	24	1	2	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	1	-	-

Type d'intervention	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2009	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2010
Désobstruction (u)	39	35
Curage (ml)	4 020	5243
Inspection télévisée (ml)	0	78
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	0
Réparation regards (u)	4	6
Casse sur réseau (u)	4	2

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations d'hydro curage réalisé en préventif et curatif sur l'exercice 2010 :

Commune	Linéaire programmé	Linéaire programmé réalisé	Linéaire curatif réalisé	Total réalisé
Bellefontaine	1 800	1 000	165	1 165
Case pilote	400	840	150	990
Carbet	2 000	1 530	452	1 982
Fond Saint Denis	0	0	0	0
Précheur	0	0	50	50
Saint Pierre	800	891	145	1 036
Morne Vert	0	0	20	20
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>4 261</b>	<b>982</b>	<b>5 243</b>

Le tableau ci-dessous présente l'historique des opérations de curages réalisées sur le réseau d'assainissement du SCCCNO à titre préventif et curatif

SYNTHESE	CURAGE REALISE depuis 2006			Longueur du réseau EU en 2010	% réseau curé depuis 2006
	Par Commune	Préventif	Curatif		
PRECHEUR	1 670	100		1 770	1 433
SAINT PIERRE	3 347	1 610		4 957	10 789
CARBET	11 607	2 469		14 076	15 535
BELLEFONTAINE	2 970	535		3 505	5 090
CASE PILOTE	4 867	3 052		7 919	12 776
MORNE VERT	180	40		220	420
FOND SAINT DENIS	0	0		0	240
<b>TOTAL</b>	<b>24 641</b>	<b>7 806</b>		<b>32 447</b>	<b>46 283</b>

Linéaire de curage à programmer en 2011	13 836
---	--------

## 2.8.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO sur l'exercice 2010.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m <sup>3</sup> /an)*	Consommation E.D.F (kWh/an)
<b>BELLEFONTAINE</b>			
PR Mairie	1 512	54 432	8 755
PR Cheval Blanc	711	21 330	5 579
<b>CARBET</b>			
PR Fromager	587	17 610	4 285
PR Marché	254	2 794	520
PR Dispensaire	1 503	54 090	10 650
PR Coin	2 501	57 523	15 423
PR Fond Capot	1 112	7 784	2 290
<b>CASE PILOTE</b>			
PR Port	3 762	75 240	4 824
PR Autre Bord	6 112	220 032	13 166
PR Petit Fourneau	1 035	37 260	6 748
<b>SAINT PIERRE</b>			
PR Bourg	3 739	82 258	36 703
PR Roxelane**	2 342	37 472	3 342
PR La Galère	5 923	195 459	29 472
<b>TOTAL SCCCNO</b>	<b>31 093</b>	<b>863 284</b>	<b>141 757</b>

\* : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement

## 2.9. Fonctionnement de l'épuration

### 2.9.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m <sup>3</sup> /an)	Production de boues évacuées		Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m <sup>3</sup> /an)	(tMS/an)	
<b>BELLEFONTAINE</b> Bourg	49 246	147	26,5	103 867
<b>CARBET</b> Bourg	93 200	1 126	11,3	167 345
<b>CASE PILOTE</b> Maniba Bourg Bati Soleil	250 057 *	441 27	66,15 0,27	172 946 8 139
<b>FOND SAINT DENIS</b>	5 351**	54	0,54	5 307
<b>PRECHEUR</b> Charmeuse I Coquette Ecole Communale La Perle****	6 837	90 28 20 45	0,9 0,28 0,20 0,9	7 483 12 296 - 9 776
<b>MORNE VERT</b> La Vigie	8 632	10	0,2	2 422
<b>SAINT PIERRE</b> Fond Corré	164 424	351	63,18	112 358
<b>TOTAL SCCCNO</b>	<b>577 747</b>	<b>2 339</b>	<b>180,42</b>	<b>501 939</b>

\* pas de valeur car absence de comptage

\*\*estimation établie à partir des volumes assujettis

## Siccité des boues et destination des boues

Le tableau suivant récapitule les données de siccité de boues :

Station dépuration	Siccité Moyenne des boues	Destination des boues
<b>BELLEFONTAINE</b> Bourg Fond Boucher	18% Centrifugeuse 1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse
<b>CARBET</b> Bourg	Lagune -Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
<b>CASE PILOTE</b> Maniba Bourg Bati Soleil	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage 1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse
<b>FOND SAINT DENIS</b>	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
<b>PRECHEUR</b> Charmeuse I Charmeuse II Coquette Ecole Communale  La Perle (démarrage juin 2009)	30-50% Lits de séchage 1 % Absence d'une filière boue 1 % Absence d'une filière boue 1 % Absence d'une filière boue  2 % Silo à boue	Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse Décharge Trompeuse  Décharge Trompeuse
<b>MORNE VERT</b> La Vigie	2 % Silo à boue	Décharge Trompeuse
<b>SAINT PIERRE</b> Fond Corré	18% Centrifugeuse / 30-50% Lits de boues (à réhabiliter)	Décharge Trompeuse

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département.

## Taux de charge des stations

### □ COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATIONS	Bourg	Fond Boucher (lits bactériens)**
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>		
Débit	34 %	-
DBO <sub>5</sub>	36 %	-
DCO	26 %	-
MES	20 %	-
NK	-	-
Pt	-	-

\*\* L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

### □ STATION DE Fond Boucher (salle Polyvalente)

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

### □ COMMUNE DU CARBET

STATION	Bourg	Bout-bois*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>		
Débit	124 %	-
DBO <sub>5</sub>	63 %	-
DCO	79 %	-
MES	58 %	-
NK	-	-
Pt	-	-

\* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

## □ COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATIONS	Bourg	Bâti Soleil*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>		
Débit	50 %	-
DBO <sub>5</sub>	47 %	-
DCO	31 %	-
MES	46 %	-
NK	30 %	-
Pt	20 %	-

\* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

## □ COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	Bourg*
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	-
DBO <sub>5</sub>	-
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-

\* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

□ COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	Bourg
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	160 %
DBO <sub>5</sub>	142 %
DCO	126 %
MES	131 %
NK	-
Pt	-

□ COMMUNE DU PRECHEUR – Coquette et Charmeuse 1

L'absence de dispositif de comptage ne permet pas le calcul du taux de charge.

□ COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

□ COMMUNE DU PRECHEUR

STATION	La Perle
<b>TAUX DE CHARGE DES STATIONS</b>	
Débit	24 %
DBO <sub>5</sub>	59 %
DCO	36 %
MES	39 %
NK	-
Pt	-

□ COMMUNE DU MORNE-VERT

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

### 2.9.2. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2010 sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

#### □ COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATION	Bourg	Salle polyvalente*	Lit bactérien
Nombre de bilans effectués	4	-	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0	--	0
<b>ANALYSES CONFORMES</b>			
DBO <sub>5</sub>	4	-	0
DCO	4	-	1
MES	4	-	1
NK	2	-	1
Pt	-	-	-
Nombre de bilans conformes	2	-	0
% de conformité	50 %	-	0 %

\*BILAN NON REALISABLE ABSENCE DE POINT DE PRELEVEMENT

#### □ COMMUNE DU CARBET

STATION	Fosse septique bout bois	Bourg
Nombre de bilans effectués	0	4
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	-	0
<b>ANALYSES CONFORMES</b>		
DBO <sub>5</sub>	-	-
DCO	-	4
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	-	4
% de conformité	-	100 %

□ COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATIONS	Maniba	Bâti Soleil *
Nombre de bilans effectués	14	-
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	-
<b>ANALYSES CONFORMES</b>		
DBO <sub>5</sub>	14	-
DCO	14	-
MES	14	-
NK	14	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	14	-
% de conformité	100 %	--

\*BILAN NON REALISABLE ABSENCE DE POINT DE PRELEVEMENT

□ COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	Bourg
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	
<b>ANALYSES CONFORMES</b>	
DBO <sub>5</sub>	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100 %

## □ COMMUNE DU MORNE-VERT

STATION	La Vigie
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
<b>ANALYSES CONFORMES*</b>	
DBO <sub>5</sub>	1
DCO	1
MES	1
NK	0
Pt	-
Nombre de bilans conformes	0
% de conformité	0 %

\* : conformité par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007

## □ COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	Fond Corré
Nombre de bilans effectués	13
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	13
<b>ANALYSES CONFORMES</b>	
DBO <sub>5</sub>	13
DCO	13
MES	13
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	13
% de conformité	100 %

□ **COMMUNE DU PRECHEUR**

STATION	La Perle	Coquette	Ecole*	Charmeuse 2*	Cité solidarité*	Charmeuse 1
Nombre de bilans effectués	1	1	0	0	0	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	0	-	-	-	1
<b>ANALYSES CONFORMES</b>						
DBO <sub>5</sub>	1	1	-	-	-	1
DCO	1	1	-	-	-	1
MES	1	1	-	-	-	1
NK	-	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-
Nombre de bilans conformes	1	1	-	-	-	1
% de conformité	100 %	100%	100%	100%	100%	100 %

\*BILAN NON REALISABLE ABSENCE DE POINT DE PRELEVEMENT

□ **COMMUNE DE BELLEFONTAINE – Fond Boucher Salle Polyvalente et lits bactériens**

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

□ **COMMUNE DE CARBET – Bout Bois**

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

□ **COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny (SOLIDARITE)/ Cité Coquet.**

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau traitée pour le prélèvement sur la station Charmeuse 2 et Cité Lenny et pas d'accès à l'eau brute pour l'Ecole Communale.

### 2.9.3. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

L'application des commentaires du tableau n°6 de l'arrêté du 22 Juin 2007 amène les conclusions suivantes :

**Commune de BELLEFONTAINE :**

- Station du Bourg de BELLEFONTAINE : **NON-CONFORME**  
(station en cours de réglage)
- Station de Fond Boucher de BELLEFONTAINE : **NON CONFORME**

- Station de Fond Boucher 2 de BELLEFONTAINE (Salle Polyvalente) :  
NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

**Commune de CARBET:**

- Station du Bourg du CARBET : CONFORME
- Fosse septique Bout Bois du CARBET : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

**Commune de CASE PILOTE:**

- Station de CASE-PILOTE Maniba : CONFORME
- Station de Bati Soleil de CASE-PILOTE : NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

**Commune de MORNE VERT:**

- Station de La Vigie MORNE VERT : NON-CONFORME

**Commune de FOND SAINT DENIS:**

- Station du Bourg de FOND-SAINT-DENIS : CONFORME

**Commune du PRECHEUR:**

- Station de Coquette du PRECHEUR : CONFORME
- Station de Charmeuse I du PRECHEUR : CONFORME
- Station de Charmeuse II du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Station Ecole Communale du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Fosse septique Cité Lenny du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

**Commune de SAINT PIERRE:**

- Station Fond Corré de SAINT-PIERRE : CONFORME

Les seuils pris en compte issu de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique sont les suivants :

□ **COMMUNE DE BELLEFONTAINE**

	Station du BOURG		Station de FOND BOUCHER (salle polyvalente)		Station de FOND BOUCHER (décanteur – digesteur)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	91 %	35	60 %	35	60 %
DCO	125	84 %	-	60 %	-	60 %
MES	35	92 %	-	50 %	-	50 %
NK	15	80 %	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

□ **COMMUNE DU CARBET**

	Station du BOURG		Station de BOUT BOIS	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	-	-	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	50 %
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

□ **COMMUNE DE CASE-PILOTE**

	Station de MANIBA		Station de BATI SOLEIL	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	80	35	60 %
DCO	125	75	-	60 %
MES	35	90	-	50 %
NK	15	70	-	-
Pt	-	-	-	-

## □ COMMUNE DE FOND-SAINT-DENIS

	Station du BOURG	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

## □ COMMUNE DU PRECHEUR

	Station CHARMEUSE 1		Station CHARMEUSE 2	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

	Station COQUETTE		Station ECOLE COMMUNALE		Fosse septique CITE LENNY		Station LA PERLE	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %	35	60 %	35	60 %	25	-
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %	125	-
MES	-	50 %	-	50 %	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-	-	-	-	60 %
Pt	-	-	-	-	-	-	-	-

## □ COMMUNE DU MORNE-VERT

Station LA VIGIE		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	80 %
DCO	125	75 %
MES	35	90 %
NK	-	60 %
Pt	-	-

## □ COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Station de FOND CORRE		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	BELLEFONTAINE			CARBET	CASE-PILOTE		FONDS SAINT DENIS	MORNE VERT	SAINT PIERRE
	Bourg	Fond Boucher Salle polyvalente	Fond Boucher décanteur – digesteur	Bourg	Bourg	Fond Boucher Bati Soleil	Bourg	La Vigie	Fond Corré
Nombre de mesures par an									
Débit	2	1	1	1	365	1	1	1	2
MES	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DCO	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DBO <sub>5</sub>	2	1	1	1	12	1	1	1	2
NK	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NH <sub>4</sub>	-	-	-	-	4	-	-	-	-

NO <sub>3</sub>	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO <sub>2</sub>	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Siccité des boues évacuées	-	-	-	-	4	-	-	-	-

Paramètres	PRECHEUR					
	Charmeuse 1	Charmeuse 2	Coquette	Ecole communale	Cité Lenny	La Perle
Nombre de mesures par an						
Débit	1	1	1	1	1	1
MES	1	1	1	1	1	1
DCO	1	1	1	1	1	1
DBO <sub>5</sub>	1	1	1	1	1	1

## 2.10. Indicateurs techniques

### Indicateurs de performance

IP1	<b>Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours</b>	
	<i>Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.</i>	100 %
IP2	<b>Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du déléguétaire</b>	
	<i>Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.</i>	0
IP3	<b>Réclamations (par thème de référence)</b>	
	<p style="background-color: #D9D9D9;"><i>Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous :</i></p> <p style="background-color: #D9D9D9;"><i>Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs</i></p> <p style="background-color: #D9D9D9;"><i>Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement</i></p> <p style="background-color: #D9D9D9;"><i>Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.</i></p>	
IP4	<b>Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf</b>	
	<p style="background-color: #D9D9D9;"><i>Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.</i></p>	
IP5	<b>Existence d'engagements envers le client</b>	
	<p style="background-color: #D9D9D9;"><i>Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>proposition de rendez-vous sous 8 jours</i></li> <li>- <i>respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus</i></li> <li>- <i>intervention dans les 2 heures en cas d'urgence</i></li> <li>- <i>délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours)</i></li> <li>- <i>délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours).</i></li> </ul>	

## IP6

## Taux d'impayés 6 mois après facturation

*Définition : Montant des impayés 6 mois après facturation / total des montants facturés correspondants*

1<sup>er</sup> semestre 2009 : 95 237,64 €

4,15%

2<sup>ème</sup> semestre 2009 : Sera disponible en juin 2010

## IP7

## Taux de conformité des bilans

*Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.*

Cf 2.7.2

## IP8

## Rendement épuratoire

*Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...*

Voir annexe

## IP9

## Nombre de contrôle réalisé par le délégataire

*Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat.*

1 212

## IP10

## Production réelle de boues

*Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.*

0,51

## IP11

## Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux

*Définition :*

*En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis*

Non comptabilisé :  
absence de  
débitmètre

*En réseau séparatif : volume déversé*

IP12

**Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement***Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.*

19

IP13

**Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages***Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.*

0

IP14

**Nombre de désobstructions sur réseau***Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.*

35

IP15

**Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers***Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)*

0

IP16

**Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration***Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :*

- soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)
- soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté \*
- ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.

\* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de part l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations.

IP17

**Nombre de points noirs***Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.**PR Coin*

3

*PR autre Bord**Réseau Quartier Coin*

IP18

**Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture**

**Définition :** Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).

8

IP19

**Linéaire d'hydrocurage préventif**

**Définition :** Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.

5 km

IP20

**Nombre de branchements renouvelés**

**Définition :** Nombre de branchements renouvelés dans l'année.

65

## Renouvellement

### 2.10.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES

Le nombre de boite de branchement renouvelé en 2010 s'élève à 65, pour un montant de : 24 414.00 Euros HT.

	NOM	REFERENCE	ADRESSE
1	COMUNE DE ST PIERRE	02RS76222030	RUE VICTOR HUGO ECOLE
2	BERENICE CLOTILDE	02RS76223030	RUE VICTOR HUGO
3	DULIO ELEUTHER	02RS7624030	RUE VICTOR HUGO
4	GONIER EMILE	02RS76225030	RUE VICTOR HUGO
5	GOVINDY HENRIETTE	02RS76226030	RUE VICTOR HUGO
6	BUCHER ROBERT	02RS76226530	RUE VICTOR HUGO
7	PHEDRE Léon	02RS76226830	RUE VICTOR HUGO
8	ASS MERC SEIGNEUR	02RS76239030	RUE VICTOR HUGO
9	VIGE JEROME	02RS76240030	RUE VICTOR HUGO
10	OZIER-LAFONTAINE ANNE	02RS76241030	RUE VICTOR HUGO
11	LECURIEUX-LAFAYETTE MO	02RS76242030	RUE VICTOR HUGO
12	PALAMY MARTHE	02RS76244030	RUE VICTOR HUGO
13	VICENDON JOSIANE	02RS76245030	RUE VICTOR HUGO
14	THERES AGATHE	02RS76246031	RUE DE L IMPERATRICE
15	LEDUC HENRIETTE	02RS76247031	RUE DE L IMPERATRICE
16	ESPARTERO NATHALY	02RS76249034	RUE DE L IMPERATRICE
17	MARANDE ALMAIDE	02RS75079030	RUE VICTOR HUGO
18	ARMANT FALLIERES	02RS75081030	RUE VICTOR HUGO
19	THERES EDWARD	02RS75084030	RUE VICTOR HUGO
20	LEVIF IRENE LILIANE	02RS75087030	RUE VICTOR HUGO
21	DUMONT RENE	02RS75164030	RUE VICTOR HUGO
22	DELBE MARIE-THERESE	02RS75210030	RUE VICTOR HUGO
23	LATRINE 2	02RS75166030	RUE VICTOR HUGO
24	LAMEYNARDIE HERITIERS	02RS75213031	RUE VICTOR HUGO
25	GLOMBARD GUSTAVE	02RS75215030	RUE VICTOR HUGO
26	CLOVEL LOUISA	02RS75220031	RUE VICTOR HUGO
27	ST JUSTE MARIE-ALPHONS	02RS75161030	RUE DES ACCORDS
28	EDMOND MARIE-THERESE	02RS75806030	RUE JUSTINE
29	HOTEL DES IMPOTS	02RS75807030	RUE JUSTINE
30	PHILEMON-MONTOUT YVA	02RS75814530	RUE JUSTINE
31	MAITREL MARCELLA	02RS75813033	RUE CAYLUS
32	CESTO SAINT-ANGE	02RS75813530	RUE CAYLUS
33	PHILOPY MARIE-NOELLE	02RS76342032	RUE VICTOR HUGO
34	MAITREL LAZARE	02RS76343032	RUE VICTOR HUGO
35	MISAT REMI	02RS76346030	RUE VICTOR HUGO
36	MISAT BENJAMIN	02RS76347030	RUE VICTOR HUGO
37	TREBEAU JEANNE	02RS76348030	RUE VICTOR HUGO
38	MOUSTIN VANESSA	02RS76350535	RUE VICTOR HUGO
39	PAPAYA PATRICE	02RS76351031	RUE VICTOR HUGO
40	AZAR LEINARD THELIUS	02RS76355030	RUE VICTOR HUGO
41	CHOMET FLORIUS	02RS76177030	RUE VICTOR HUGO
42	CLEFELCO C/FELICITE STE	02RS76177530	RUE VICTOR HUGO
43	MARIE-LOUISE FEDOLINE	02RS76178030	RUE VICTOR HUGO
44	AMOURDON AGNES NEE	02RS76181030	RUE VICTOR HUGO
45	CROISAN LISE JUSTINE	02RS76183030	RUE VICTOR HUGO
46	CROISAN JEAN	02RS76186030	RUE VICTOR HUGO

47	FISER	02RS641850	RUE VICTOR HUGO
48	ECOLE DES FILLES	02RS76186030	RUE VICTOR HUGO
49	PIERRE-CHARLES PHENISE	02RS76158030	RUE VICTOR HUGO
50	BOUDINAND MARIE	02RS76160030	RUE VICTOR HUGO
51	ANCIENNE CREDIT AGRIC	02RS76161030	RUE VICTOR HUGO
52	COMUNE DE ST PIERRE	02RS76162030	RUE VICTOR HUGO
53	ASSO FAMILIALE	02RS64090530	RUE VICTOR HUGO
54	HOPITAL COLSON	02RS76163030	RUE VICTOR HUGO
55	CHERCHELLE	02RS76040030	PETIT VERSAILLES
56	COLOSSE JEAN-GUY	02RS75912031	PETIT VERSAILLES
57	SCI MEDIGROUPE	02RS75876032	RUE GOUV PONTON
58	LAMPLA FRNCE	02RS75812030	RUE GOUV PONTON
59	NELLER AMBOISE	02RS75046030	QUARTIER MOUILLAGE
60	MOUTACHY GENTILIEN	02RS75223030	RUE VICTOR HUGO
61	LUPOM MARIE-THERESE	02RS76521030	RUE BOUILLE
62	DOMERGE RAPHAEL		GRAND ANSE CARBET
63	PARTEL ANDRE		PERINELLE ST PIERRE
64	PROIETTO MARIE CHRISTINE		COIN CARBET
65	SOOPRAYEN CHRISTINE	02RC35187030	MORNE SAVANE

### 2.10.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :

La liste des opérations de renouvellement réalisées sur le fond de renouvellement au cours de l'exercice 2010 est présentée ci-dessous :

SITE	INSTALLATION	DATE DE MISE A DISPOSITION	DATE CHANTIER	MONTANT en €
STEP Carbet	Clôture (200ml)	12/1983	03/2010	10 333.28
STEP MANIBA	Batterie condensateur	01/2005	04/2010	1967.21
STEP MANIBA	Renouvellement agitateur boue	01/2001	09/2010	1 455.84
STEP MANIBA	Sonde Ultra son PR Eau brute	01/2001	10/2010	728.15
STEP MANIBA	Débitmètre by pass	01/2001	10/2010	825.24
STEP MANIBA	Sonde rédox mètre	01/2001	10/2010	276.77
STEP MANIBA	MS Mètre	01/2001	10/2010	1 254.23
STEP MANIBA	Débitmètre Eau brute	01/2001	10/2010	1 154.10
STEP MANIBA	Débitmètre sortie venturi	01/2001	10/2010	825.24
STEP MANIBA	Démarreur turbine	01/2005	12/2010	7.217.37
STEP CARBET	Renouvellement turbine aération n°2	12/1983	09/2010	9 696.87
STEP Charmeuse 1	Renouvellement hydro-éjecteur	01/2005	09/2010	4 112.92
STEP Riv mahault	Renouvellement hydroéjecteur	07/2005	09/2010	4 112.65
PR Petit Fourneaux	Renouvellement panier degrill	12/1994	01/2010	1 184.58
PR Petit Fourneaux	Renouvellement des 2 pompes immergées	12/1994	12/2010	7 371.00
PR Mairie	Renouvellement panier degrill	07/2006	01/2010	1 568.20

PR Marché	Renouvellement pompe partiel	07/2005	02/2010	2 335.55
PR Autres Bord	Renouvellement pompe n°2	07/2005	09/2010	1031.80
PR Roxelane	Renouvellement des 2 pompes immergées	07/1995	12/2010	4 069.50
PR Bourg	Renouvellement des 2 pompes immergées	07/2005	10/2010	4 776.52
<b>TOTAL</b>	--		--	<b>66 297.02</b>

### 2.10.3. RENOUVELLEMENT RESEAU :

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2009 par le SCCCNO

## 2.11. AUTRES TRAVAUX

### Entretien et Maintenance

#### □ OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultable en annexe.

#### □ OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU

BELLEFONTAINE						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	1	4	5	-	1	4
Curage (ml)	640	610	690	480	560	1 165
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-
CASE PILOTE						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	6	9	8	20	22	5
Curage (ml)	680	1 006	1 303	3 335	1 285	990
Réparation regards (u)	-	-	-	2	3	-
Casse sur réseau (u)	1	-	1	4	3	2
CARBET						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	5	14	3	11	11	16
Curage (ml)	2 550	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982
Réparation regards (u)	-	16	1	1	1	4
Casse sur réseau (u)		1	-	2	1	-
FOND SAINT DENIS						

Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	200	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-
<b>PRECHEUR</b>						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	-	2	1	2	-	1
Curage (ml)	600	60	750	910	-	50
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-
<b>MORNE VERT</b>						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	-	-	1	-	-	1
Curage (ml)	-	180	20	-	-	20
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-	-
<b>SAINT PIERRE</b>						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	8	9	9	10	5	8
Curage (ml)	1 000	1 506	550	1 160	705	1 036
Réparation regards (u)	10	24	1	2	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	1	-	-

### 2.11.1. BRANCHEMENTS NEUFS

5 Branchements neufs ont été réalisés en 2010 pour un montant total de 15 691.44 Euros HT.

La liste détaillée est jointe en annexe.

### 2.11.2. DIAGNOSTIC DE RESEAU

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées sur l'exercice 2010 sont présentées ci-dessous :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
12/04/2010	ITV	20100037	CARBET	Impasse des Bleuets	71.2	593
23/08/2010	ITV	20100074	CARBET	Route des Pitons	4.4	37
23/12/2010	ITV	20100108	SAINT PIERRE	Rue Marius Clavius	3.3	27.5
<b>TOTAL</b>						<b>657</b>

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées depuis 2005 et ayant pour but la réduction des entrées d'eaux parasites dans le réseau de collecte sont présentées ci-dessous.

Ces éléments n'ont pas été clairement signifiés au maître d'ouvrage dans les rapports d'activités des années précédentes.

Synthèse des investigations réalisées depuis 2005 :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
30/06/2005	ITV	20050031	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	333	2 775
28/07/2005	ITV	20050037	BELLEFONTAINE	Réseau EU La poste	17	142
14/11/2005	FUMIGENE	--	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo / ANJOU/Orange/C lavius Marius)	780	1950
16/01/2007	ITV	20070002	SAINT PIERRE	Rue Gabriel Péri Bourg	584	4867
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Le coin section 1	118	983
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Lot Fromager	28	233
15/12/2007	ITV	20070069	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	17	142
20/10/2008	ITV	20080084	CASE PILOTE	Lot Choiseul	205	1708
24/11/2008	ITV	20080096	CASE PILOTE	Lot Choiseul	121	1008
<b>TOTAL</b>						<b>13 808</b>

Le montant valorisé de ces investigations conformément aux obligations contractuelles définies s'élève à : **14 465 € HT.**

### 2.11.3. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES

**4 731** contrôles de branchement ont été réalisés depuis 2005.

Les résultats détaillés de ces investigations seront remis prochainement au SCCCNO.

### 2.11.4. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

**Aucune installation nouvelle n'a intégré le patrimoine du SCCCNO à la date du 31/12/2010.**

Il convient cependant d'étudier en partenariat avec le SCCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

**La STEP et le PR Anse Belleville au PRECHEUR :** Ces deux équipements sont présents dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine SCCCNO. La rétrocession n'ayant pas été faite entre la Mairie du PRECHEUR et le SCCCNO, il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site.

**La STEP Préville au PRECHEUR :** Cette installation présente dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine SCCCNO et réalisée au cours de l'année 2008 est exploitée par la SME depuis le début de l'année 2009.

La Société Martiniquaise des Eaux reste à ce jour dans l'attente de la transmission du procès verbal de réception de cet ouvrage et du dossier de récolelement. Il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site

**Le PR THIEUBERT au CARBET :** Ces travaux à l'initiative du SCCCNO n'ont à ce jour pas été achevés. L'installation partiellement équipée et n'étant pas en état de fonctionnement est à l'arrêt. Il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site.

**Le PR AQUALAND au CARBET :** La rétrocession de cette installation à l'initiative de la CCNM n'a pas à ce jour été actée par le SCCCNO. Il est donc nécessaire de définir en partenariat avec la CCNM, le SCCCNO et la SME les modalités de prise en charge de cette installation actuellement à l'arrêt et sans entretien générant une pollution dans le milieu naturel.

## 2.12. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

### 2.12.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS

#### 2.12.1.1. *BELLEFONTAINE Bourg*

##### 2.12.1.1.1. Réseaux eaux usées

###### ▪ **Le réseau côté Corossol**

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau qui présente de nombreuses non conformités engendrant la présence d'eaux parasites importantes :

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon la sécurité est de mise. Il conviendrait de les remplacer.

###### ▪ **Cheval blanc :**

Un diagnostic réseau devra être effectué sur le collecteur depuis le quartier Cheval Blanc jusqu'à la station d'épuration car la SME constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

###### ▪ **Bourg :**

Il serait souhaitable d'effectuer un diagnostique (ITV) sur la RN2 de Court Tamarin au poste Mairie. Les tampons de regard sur ce collecteur sont usés par le passage des poids lourds et il conviendrait de les renouveler par des tampons fonte série lourde.

##### *Coût estimé par la SME 10 k€*

L'extension du réseau (2<sup>ème</sup> tranche) de Court tamarin étant terminée, il s'agit maintenant d'informer les habitants des conditions de raccordement à ce nouveau réseau. La SME se tient à la disposition du SCCCNO pour l'aider dans cette démarche.

##### 2.12.1.1.2. Postes de refoulement

###### Poste du Bourg

Dans le cadre des études sur la fiabilité des projets immobiliers au quartier Fond Capot, il conviendrait de vérifier le dimensionnement des postes assurant le transfert des effluents à la station du Bourg.

Le poste n'est pas équipé de trop plein.

###### Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'une step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

##### *Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€*

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste de Cheval Blanc

La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

La potence existante ne permet pas de lever les pompes en toute sécurité, son remplacement devra être envisagé.

Coût estimé par la SME : 1 k€

La réfection de la clôture du poste et un muret devront être réalisés sur une dizaine de mètre.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Ce poste n'est pas équipé de système de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Un panier dégrilleur provisoire a été mis en place par la SME pour retenir les différents déchets du réseau et permettre de limiter les dysfonctionnements du poste. Un panier définitif est à mettre en place.

Coût estimé par la SME : 2 k€

2.12.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- prétraitement par tamisage ;
- turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- centrifugeuse fixe.

### ***2.12.1.2. BELLEFONTAINE Fond Boucher***

#### ***2.12.1.2.1. Réseau eaux usées***

▪ **Fond boucher**

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Un diagnostic complet du réseau devra être effectué. La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

#### ***2.12.1.2.2. Stations de traitement d'eaux usées***

▪ **Salle Polyvalente**

La station traite les effluents de la salle polyvalente. Elle n'est alimentée en eaux usées que pendant la période de Pâques.

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

- **Décanleur digesteur**

La station traite les effluents du lotissement voisin. Le réseau attenant à cette station présente d'importantes non-conformités :

- regards non étanches ;
- branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

De plus ce réseau passe en propriété privée, la SME a de grandes difficultés à intervenir lors des obstructions ou du contrôle du réseau.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

Conformément à l'arrêté du 22/06/07, cette station devrait disposer à partir du 31 décembre 2005 de 2 points de prélèvement facilement accessibles et d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir.

### ***2.12.1.3. CARBET Bourg***

#### ***2.12.1.3.1. Réseau***

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Une inspection télévisée sur l'ensemble du réseau de la plage du Coin ainsi que sur les quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. Sera programmée afin de définir les travaux à réaliser.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait au syndicat d'informer et d'éduquer les riverains de telle sorte que le réseau ne puisse subir de telles agressions.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau :

- Réseau du quartier Fond Capot,
- Réseau du quartier Coin côté plage,
- Réseau entre le restaurant l'Imprévu et le poste du coin
- Réseau du quartier Morne Savane,
- Bassin versant du poste de dispensaire.

Postes de refoulementPoste Fond Capot

Poste de Fond Capot

Des arrivées importantes d'eaux parasites d'origine pluviales sont constatées sur le poste. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée sans que l'exutoire ne crée de nuisance.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères.

Coût estimé par la SME : 2 k€

### Poste Coin



La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

#### Coût estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

#### Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

#### Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

#### Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

#### Coût estimé par la SME 4 k€

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydrocureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

#### Poste dispensaire



Une quantité importante d'eaux parasites provoque des dysfonctionnements fréquents. Il serait souhaitable d'établir un diagnostic complet du réseau se déversant dans ce poste (en particuliers Morne-Savane, Route des Pitons).

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

La canalisation de trop plein, mise en place en fin d'année 2008 par le SCCCNO sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

**Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€**

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

**Coût estimé par la SME : 2 k€**

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

**Coût estimé par la SME : 2 k€**

Le poste n'est pas équipé de dispositif de levage des pompes.

### Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

*Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€*

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Le comptage électrique est défectueux depuis plusieurs mois et son remplacement a été demandé à EDF.

### Poste Fromager

Le réseau de refoulement traversant un terrain privé a fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

*Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€*

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

#### 2.12.1.3.2. Station de traitement d'eaux usées

##### > Réhabilitation de la station

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, il est souhaitable d'étudier l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux.

Elle a été remise au SCCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif a été de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

#### ***2.12.1.4. CARBET Bout bois***

La station devra être équipé de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO.

Coût défini par la SME : 3 k€

De plus il n'existe pas d'accès permettant d'arriver à la station, en effet la mise en place d'une voie bétonnée ou d'un escalier permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

#### ***2.12.1.5. CASE PILOTE Bourg***

##### 2.12.1.5.1. Réseaux

Deux tronçons sur le réseau de Haut de Maniba posaient problème en effet de nombreux bouchons ont été fait à cause d'un aplatissement du tuyau en diamètre 200 PVC. Ces débordements passaient par un pluvial en buse de 800 et qui se déversaient chez un riverain. Le SCCCNO a possédé au remplacement de ces deux tronçons défectueux. L'extension du réseau du quartier Batterie a débutée en 2009 et s'achèvera en début 2010. Il est prévu 500 ml de canalisation en diamètre 200, et une boite de branchement pour chaque parcelle. L'extension du réseau quartier le parc Choiseul étant terminée, il conviendra au SCCCNO de fournir les éléments pour la mise à jour des plans.

#### Réseaux Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

La DDE gestionnaire du projet de réhabilitation, s'oriente vers le changement d'un linéaire important des réseaux Eaux Usées et Pluviales du fait de l'incompatibilité des fils d'eaux actuels.

#### Lotissement Cité Maniba

Un réseau d'assainissement en cours de réalisation se trouvant près de la station du MANIBA reçoit déjà des eaux usées. La présence importante de bouchons, de gravats et de tampons défectueux sur ce réseau provoque des nuisances importantes avant même leur intégration au réseau public.

Une action conjointe Mairie-S.M.E avait été engagée afin de sensibiliser les riverains pour que les raccordements soient effectués conformément aux normes en vigueur.

#### Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par la SME, une inspection télévisée et des tests à la fumée devront être réalisés. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra de les remplacer avant tout diagnostique (ITV ou test fumée).

### Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydro cureur. Un diagnostic devrait être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous dimensionnés. Le réseau attenant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eau parasite, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

#### 2.12.1.5.2. Poste de refoulement

##### Poste du Port

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

L'abri de l'armoire électrique a été vandalisé courant 2008, avec tous qui incombent, notamment le manque de sécurité car l'armoire se trouve à la vue de quiconque et là le risque d'accident est très élevé. Une proposition de fermeture a été transmise au SCCCNO en septembre 2008.

##### Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

##### Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station (Maniba) a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

#### 2.12.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées

Un auvent permettant de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue facilitera la déshydratation des boues.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Les postes eau brute et eau traitée et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

La clôture est dégradée de toute part, notamment du côté des services municipaux et du côté du dépôt d'ordure de la commune.

Le coût de la réfection estimé par la SME est de 3 k€.

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été réalisé et il est souhaitable que le SCCCNO se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

#### 2.12.1.6. CASE PILOTE Fond Boucher

##### 2.12.1.6.1. Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible.

Il conviendra dans les plus brefs délais, de transmettre le plan du réseau à la SME pour réaliser une recherche de ces boîtes et en faire le diagnostic leur état.

##### 2.12.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

### **2.12.1.7. FOND SAINT DENIS**

#### **2.12.1.7.1. Station d'épuration**

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

### **2.12.1.8. PRECHEUR**

#### **2.12.1.8.1. Station d'épuration Charmeuse 1**

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les capots des 2 bassins non solidaires sont abîmés par le soleil.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.

Coût estimé par la SME : 9 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et un bout de lit de séchage.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 11 k€

#### 2.12.1.8.2. Station d'épuration Charmeuse 2

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

##### Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

##### Coût estimé par la SME : 2 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture et créé un affaissement de la station. Une réunion a eu lieu sur site en présence de la commune du Prêcheur, du SCCCNO, de la DAF et de la SME début 2006 et il a été évoqué le remplacement à court terme de l'ouvrage par un poste de refoulement amenant les eaux vers Charmeuse 1

#### 2.12.1.8.3. Station épuration Citée Coquet

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

##### Coût estimé par la SME 1,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier cité Pohie et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

##### Coût estimé par la SME : 18,5 k€

#### 2.12.1.8.4. Station Ecole communale

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

##### Coût estimé par la SME : 1,5 k€

#### 2.12.1.8.5. Station Citée solidarité

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

### ***2.12.1.9. SAINT PIERRE Bourg***

#### 2.12.1.9.1. Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non-conformes.

### 2.12.1.9.2. Postes de refoulement

#### Poste du Bourg

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Péri.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

#### Coût à définir

#### Poste Galère

Il est nécessaire de ménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.

La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

#### Coût estimé par la SME : 3 k€

#### Poste Roxelane

Le poste a été transféré, avec la mise en place de système de sécurité notamment des grilles antichute, un système de télésurveillance, et d'une vanne pour isoler le poste du réseau.

### 2.12.1.9.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Ces travaux permettront au SCCCNO d'avoir un outil épuratoire pour quelques années et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

#### Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydro éjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

#### Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

La volonté de la collectivité de renforcer son potentiel épuratoire peut trouver une solution à hauteur de 3 600 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante. Malgré un espace foncier très limité, cet objectif est envisageable avec le recours à la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux.

L'investissement correspondant à ces travaux serait d'environ 1,3 millions d'euro HT.

Toutefois, la détermination de la charge à prévoir pour l'installation future ne pourra se faire qu'après :

- une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui ;
- une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Dans le cas où la charge à traiter devait dépasser la limite des 3 600 EH étudiés dans le présent rapport, il sera alors nécessaire d'envisager un aménagement plus important du site avec notamment la création d'un nouveau bassin d'aération.

### 2.12.2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)
BELLEFONTAINE	Corossol	NOMBREUSES NON CONFORMITÉS RÉSEAU : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Bourg	Diagnostic réseau à réaliser de Court Tamarin à la mairie
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute
	Fond Boucher	Diagnostic à réaliser du réseau gravitaire en amont step
CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée
CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération

PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Charmeuse 1	Aménager des points de prélèvement, sécuriser les passerelles des 2 bassins et réparer la clôture et le lit de séchage suite au glissement de terrain
	Step Charmeuse 2	Aménager des points de prélèvement et réparer la clôture suite au glissement de terrain
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Solidarité Cité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
ST PIERRE	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME
		Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement

### ***2.12.2.1. Télésurveillance des sites***

La SME a proposé au SCCCNO en novembre 2006, un projet d'équipement de 10 postes de refoulement et une station épuration (Step Maniba).

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages :

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne ;
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/ mensuels ;
- une aide à la maintenance ;
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites.

A la lumière de deux incidents survenus sur le poste entrée eaux brutes de la station de Maniba (06/10/2009 et 02/03/2010), il devient urgent de mettre en œuvre ces équipements afin de garantir une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement des ouvrages télésurveillés.

### ***2.12.2.2. Schéma Directeur d'Assainissement***

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux ;
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les

dysfonctionnements ;

- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat un schéma directeur d'assainissement intégrant les perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées. La SME reste en attente des conclusions.

## 2.13. Evolution de la réglementation

### ACTUALITE ASSAINISSEMENT

- Loi Grenelle 2 : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.
  - Mise en place d'un schéma d'assainissement collectif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
  - Réforme du service public d'assainissement non collectif.
  - Intégration de la gestion des eaux pluviales dans les compétences optionnelles des communautés d'agglomération et création de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Renforcement du transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement à un président d'EPCI à fiscalité propre : Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.
- Règles d'utilisation des eaux usées traitées pour irriguer des espaces verts ou des cultures : arrêté du 2 août 2010.
- Principes d'application de l'arrêt Olivet du Conseil d'Etat du 8 avril 2009 : Instruction n°10-029-M0 du 7 décembre 2010 et Circulaire adressée aux Préfets le 24 janvier 2011.

### TEXTES GENERAUX

- Loi Grenelle 2 :
  - possibilité de prolonger les DSP pour des investissements relatifs à des énergies renouvelables ou de récupération.
  - définition des territoires à risques d'inondation importants avant fin 2011 et de plans de gestions d'ici 2015.
- Réforme des collectivités territoriales et de l'intercommunalité : Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

- Régime de passation des concessions de travaux publics : Décret n°2010-406 du 26 avril 2010.
- Retour du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de 20 000 € à 4 000 € au 1<sup>er</sup> mai 2010 : Arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010, « M. Perez », req. n°329100.
- Nouveaux formulaires (DC, OUV, et NOTI) mis à disposition par le Ministère de l'Economie pour les procédures de marchés publics.

## 2.14. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

### □ Rappel de la réglementation nationale

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

#### □ Cas des stations du SCCCNO

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydro cureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis mise en décharge des boues. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydro cureur vers celle du Bourg.
- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à FORT-DE-FRANCE.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en MARTINIQUE. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département :

### **1) Usine de compostage des boues au LAMENTIN**

Le projet consisterait à la réalisation d'un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

L'étude de ce projet est bien avancée avec un montant d'investissement défini, des sources de subventions identifiées, un process déterminé et un terrain localisé.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrains chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1<sup>er</sup> semestre 2012).

### **2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)**

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

### 3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues, après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

#### 2.15. L'assainissement non collectif

RAS en 2010

## Annexes

- ☞ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ☞ Fiche-type d'identification des risques pour les postes de refoulement
- ☞ Liste des risques professionnels
- ☞ Document unique SCCCNO
- ☞ Liste des branchements neufs réalisés en 2010
- ☞ Liste des opérations d'entretien et de maintenance réalisées en 2010

- ☞ Annexes Bellefontaine

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement de la Mairie
  - Poste de relèvement de Cheval Blanc
  - Station de traitement d'eaux usées du Bourg
  - Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher
- Rapports d'autocontrôle de la station du Bourg

- ☞ Annexes Carbet

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement Fromager
  - Poste de relèvement du Marché
  - Poste de relèvement Dispensaire
  - Poste de relèvement Coin
  - Poste de relèvement Fond Capot
  - Station de traitement d'eaux usées du Bourg
- Rapports d'autocontrôle de la station Bourg

- ☞ Annexes Case-Pilote

**RESEAU BOURG**

**Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement Autre Bord
  - Poste de relèvement Petit Fourneau
  - Poste de relèvement Port
  - Station de traitement d'eaux usées de MANIBA
- Rapport d'autocontrôle de la station de MANIBA

**RESEAU DE FOND BOUCHER**

Station de traitement d'eaux usées de BATISOLEIL  
Rapport d'autocontrôle de la station de BATISOLEIL

☞ Annexes Fond-Saint-Denis

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS
- Rapport d'autocontrôle de la station de FONDS SAINT-DENIS

☞ Annexes Prêcheur

- Station d'épuration Charmeuse I
- Station d'épuration Coquette
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station Cité Solidarité
- Rapport d'autocontrôle de la station Charmeuse
- Rapport d'autocontrôle de la station de Cité Coquette
- Rapport d'autocontrôle de la station Cité Solidarité

☞ Annexes Saint-Pierre

**RESEAU BOURG****Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Poste de relèvement Galère
  - Poste de relèvement Roxelane
  - Poste de relèvement Bourg
  - Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré
- Rapport d'autocontrôle de la station de Fond Corré

☞ Annexes Morne-Vert

**RESEAU BOURG****Fiches récapitulatives de fonctionnement :**

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie
- Rapport d'autocontrôle de la station de La Vigie